Un manuscrit inédit de
l'**Abbé André Morellet**

Le préjugé vaincu

ou
Nouveau moyen de subsistance pour la nation,
proposé au Comité de salut public
en messidor de l'an 2 de la République

(...) Pour dire le sujet en deux mots, j'y propose aux patriotes, qui font une boucherie de leurs semblables, de manger la chair de leurs victimes, et dans la disette à laquelle ils ont réduit la France, de nourrir ceux qu'ils laissent vivre des corps de ceux qu'ils tuent.

Je propose même l'établissement d'une boucherie nationale sur les plans du grand artiste et du grand patriote David, et une loi qui oblige tous les citoyens à s'y pourvoir au moins une fois par semaine (...) et que dans toute fête patriotique, il y ait un plat de ce genre, qui serait la vraie *communion* des patriotes, l'*eucharistie* des Jacobins, &c. (...)

Éditions René Viénet

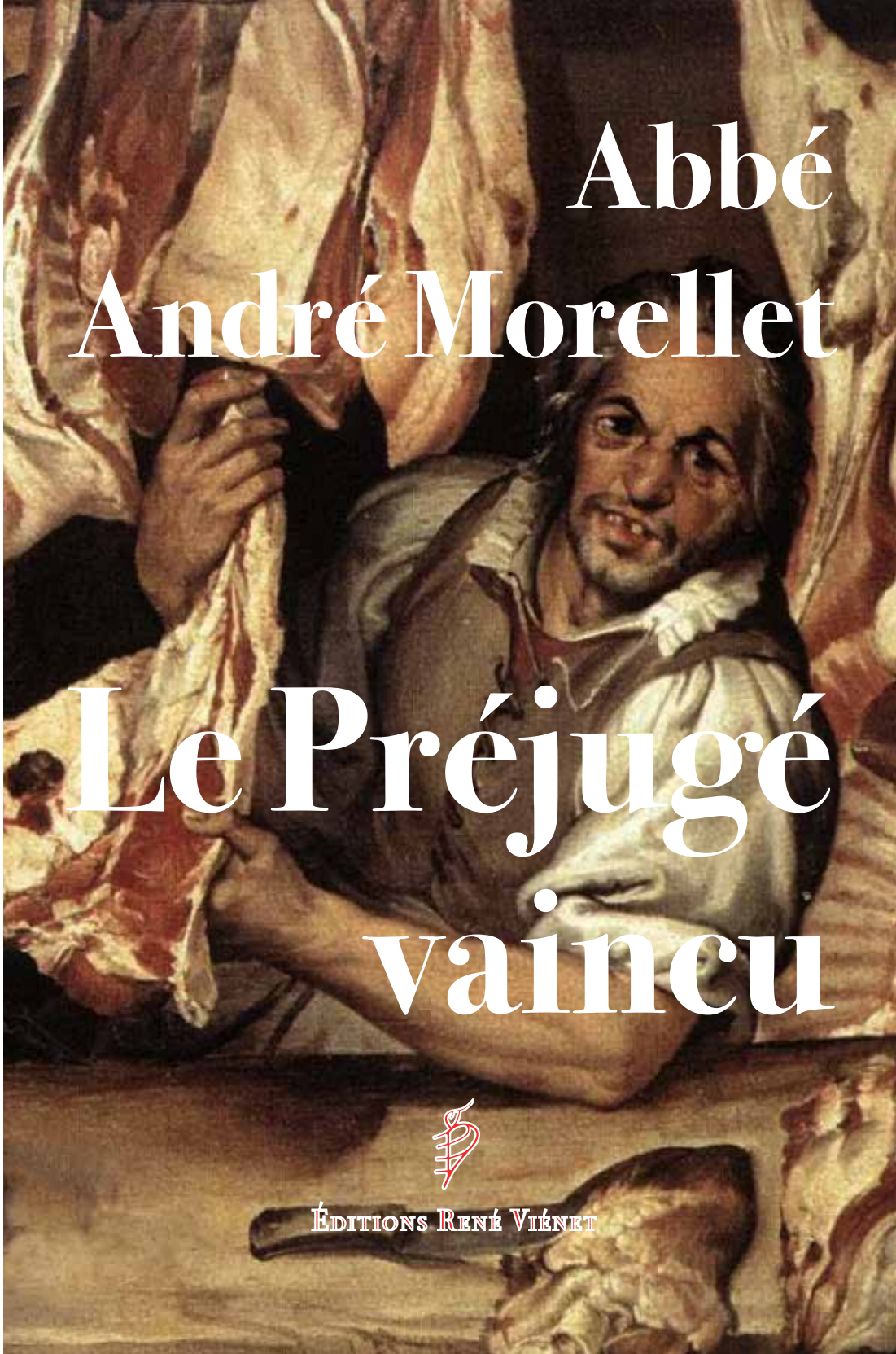

Abbé André Morellet

Le Préjugé vaincu

Éditions René Viénet

André Morellet

Le Préjugé vaincu

ou

Nouveau moyen de subsistance pour la nation, proposé au Comité de salut public, en messidor de l'an 2 de la République.

humana ante oculos fœdè cum vita jaceret in terris oppressa.
Lucret.

Juillet 1794

Éditions René Viénet

** « Lorsque, d'une manière hideuse, l'humanité gisait enfouie sous les étrons des religions, ce Grec – seul et le premier - osa lever les yeux et résister (...). La superstition fut foulée aux pieds, et sa défaite nous fit marcher sur les dépouilles des dieux. »*

Lucrèce, *De natura rerum*, I, v.62 – 79 (*Eloge d'Epicure*)

Traduction de Luctère Pouzargues

La présente édition reproduit intégralement le manuscrit conservé par la Bibliothèque de la Sorbonne sous les cotes Ms 1726 / F.139 et F.166.

Nous remercions la conservatrice, Madame Astier, pour la rapidité et l'amabilité avec lesquelles la numérisation nous en a été fournie, avec l'autorisation de reproduction.

La saisie, assurée par Martine Rousseau, que nous saluons avec reconnaissance, en respecte l'orthographe et la ponctuation, comme on le constatera en se reportant au fac-similé du manuscrit original en fin de volume. Ce principe souffre deux modestes dérogations : les mots que Morellet avait soulignés sont en *italique* ; les paragraphes qu'il avait ~~rayés~~ sont signalés par un léger retrait qui marque le remords de l'auteur.

Ce document nous semblait n'avoir jamais été reproduit, ni même commenté par les historiens de la Révolution, pas plus que par les spécialistes de Morellet, malgré l'intéressante mention des *Mémoires inédits*[1] ... , et par les Goncourt, dans leur *Histoire de la société française pendant la Révolution*[2].

C'est d'ailleurs grâce aux deux frères, qui terminent leur livre sur cette mention, que nous avons eu la curiosité de rechercher ce manuscrit, qui n'était pas loin, dans la Bibliothèque de la Sorbonne.

Un autre exemplaire manuscrit se trouve à la Bibliothèque municipale de Lyon, sous la cote Ms 2567 & 8, en 33 feuillets.

---

[1] Tome II, pp. 20-22 et 469-475, 2e édition, Paris, 1822.

[2] Paris, Quantin, 1889.

C'est au moment d'imprimer ce texte que nous nous sommes aperçus que le P^r^ Charles Vahlcamp l'avait déjà publié en 1974 – d'après le manuscrit lyonnais – dans la livraison n^o^ CXXIV des *Studies on Voltaire*, publiées à Oxford. Nous lui avons aussitôt demandé l'autorisation de reprendre son introduction, plus précise que celle que nous avions envisagée. Nous remercions Charles Vahlcamp et la Voltaire Foundation pour leur obligeance et nous avoir autorisés à reprendre cette préface.

Nous laisserons les lecteurs méditer sur les raisons qui expliquent comment et pourquoi ce texte admirable a pu rester inconnu près de deux siècles, alors que tant d'universitaires étaient rémunérés pour enseigner et conduire des recherches sur la Révolution francaise.

Afin d'encourager leur éveil, nous publions en même temps deux autres titres pour les tirer de leur méditation :

– Un livre oublié, le meilleur sans doute sur le sujet, *Histoire des Girondins et des massacres de septembre*, de Granier de Cassagnac.

– Une relique pratiquement inconnue, dénonçant dans l'instant les massacres, *Histoire des hommes de proye* de Roch Marcandier. Ce pamphlet courageux le conduisit à l'échafaud avec son épouse.

Du coup, le polygraphe girondin Louis-Sébastien Mercier le pompa sans vergogne aux deux tiers pour le chapitre XVIII de son *Nouveau Paris* – sans le citer –, tout comme il négligea d'évoquer son amie Marie-Olympe de Gouges, ses écrits, et son exécution.

R.V.

Ultimes paragraphes de

l'*Histoire de la société française pendant la Révolution*

par

Edmond & Jules de Goncourt[1]

(...) La terre ne pouvait boire tout le sang de la guillotine. Ceux qui revenaient de la place de la Révolution traînaient par la ville deux semelles sanglantes[2].

Un architecte dessinait au compas le plan d'un aqueduc qui devait mener le sang à la rivière[3]. Le procureur général syndic écrivait au citoyen Guidon : *Je vous fais passer, citoyen, copie d'une lettre du citoyen Chaumette, procureur de la Commune, par laquelle vous verrez que l'on s'y plaint qu'après les exécutions publiques des jugements criminels, le sang des suppliciés demeure sur la place où il a été versé, que des chiens viennent s'en abreuver*[4]...

Et la nuit venue, quelques-uns de ceux qui avaient vu ces choses, de ceux qui par mégarde avaient heurté des yeux les charrettes, retrouvaient et revoyaient dans les troubles du sommeil, comme à Fouquier-Tinville au sortir du tribunal, voir la Seine couler du sang. De rudes visions les assaillaient, toutes réelles et toutes pleines d'épouvantement ; et ils en étaient venus, ces

---

[1] Paris, Quantin,1889.

[2] *Almanach des gens de bien.*

[3] *Mémoires de Riouffe. — Le Nouveau Paris*, t. II.

[4] *Revue rétrospective*, t. II.

hommes, à mettre entre eux et le cauchemar des nuits, une corde qui les protégeât du somnambulisme de leur terreur[1] .

Un de ces hommes qui dormait ainsi, gardé par une corde tendue d'un bout de son lit à l'autre, en une de ces nuits de fusil contre les portes, et les derniers baisers des pères aux enfants endormis, embrassés, éveillés orphelins ; au temps de messidor de l'an II, un de ces hommes, éperdu de fièvre, se jeta de son lit à sa table de travail. Une nuit, et l'autre et l'autre encore, il laissa sa lampe aller jusqu'au matin.

C'était un abbé, dont la plune écrivait ainsi fiévreuse. Et quoi ? Ce philologue, ce délicat, cette intelligence toute nourrie de goût, cet esprit de bonne famille, il écrivait **LE PRÉJUGÉ VAINCU**, *ou Nouveau moyen de subsistance pour la nation, proposé au Comité de salut public*.

Il proposait, – cet homme qui tenait là, dans sa mansarde, au faubourg Saint-Honoré, en son secrétaire, fermé à triple tour, et qui gardait comme reliques, risquant sa tête pour les garder, les papiers, les archives, l'acte de naissance de l'Académie française[2] ; – il proposait, ce malicieux de tradition et de routine distinguée, ce moqueur dont Voltaire avait bien voulu prendre en parrainage deux ou trois moqueries ; ce vieillard bouleversé par le spectale des temps, et allant au plus extrême d'une ironie à la Swift, il proposait aux patriotes, qui font une boucherie de leurs semblables, de manger la chair de leurs victimes.

---

[1] *Mémoires de Morellet*, t.II. – *Les Petites Affiches* de l'année 1793 annoncent parmi les spectacles courus : *Spectacles, Fantasmagories, Apparitions de personnes mortes*.

[2] *Mélanges de Morellet*, t. I^er^.

Pour railler en l'an II, il avait « tous les mots sans énergie, toutes les expressions ternes, tous les moyen de style sans effet » ; et il apportait tout cru et saignant le festin de Thyeste, cet ami de l'abbé Barthélemy, cet académicien ! Et suivant et divisant par chapitres son épigramme anthropophage, poussant à bout cette imagination monstrueuse qui semble bercée en un cabanon de Bicêtre, il proposait l'établissement d'une « boucherie nationale sur les plans du grand artiste et du grand patriote David ».

Il réclamait « une loi qui obligeât les citoyens à s'y pourvoir au moins une fois chaque semaine, sous peine d'être emprisonnés, déportés, égorgés comme suspects ».

Il demandait, l'abbé Morellet , que, « dans toute fête patriotique, il y eût un plat de ce genre, qui serait la vraie communion des patriotes, l'eucharistie des Jacobins[1] » !

[1] Ibid., t.II.

(...) C'est vers cette même époque, au commencement de messidor (juin et juillet 1794), lorsqu'on égorgeait chaque jour sur la place de la Révolution vingt et trente, et par degrés jusqu'à soixante personnes que, cherchant à soulager les sentiments d'horreur et d'indignation dont j'étais oppressé, je m'avisai d'écrire un ouvrage d'un genre tout nouveau parmi nous, où l'ironie est poussée jusqu'à l'extrême, et où je tâche de rendre encore plus odieuses les atrocités, en proposant d'enchérir sur celles dont nous étions les témoins.

Il y a quelque chose d'effroyable dans l'idée de cet ouvrage, mais il porte l'empreinte de ces temps barbares. Je l'ai écrit dans un moment de fureur contre les destructeurs des hommes, et je ne l'ai jamais publié. Il a pour titre *Le Préjugé vaincu, ou Nouveau moyen de subsistance pour la nation, proposé au comité de salut public en messidor de l'an II de la République (juillet 1794).*

Pour en dire le sujet en deux mots, j'y propose aux patriotes, qui font une boucherie de leurs semblables, de manger la chair de leurs victimes, et dans la disette à laquelle ils ont réduit la France, de nourrir ceux qu'ils laissent vivre des corps de ceux qu'ils tuent.

Je propose même l'établissement d'une *boucherie nationale* sur les plans du grand artiste et du grand patriote D[avid], et une loi qui oblige tous les citoyens à s'y pourvoir au moins une fois par semaine, sous peine d'être emprisonnés, déportés, égorgés comme suspects, et je demande que, dans toute fête patriotique, il y ait un plat de ce genre, qui serait la vraie *communion* des patriotes, l'*eucharistie* des Jacobins, etc.

J'ose dire que, dans cette ironie qu'on peut appeler sanglante, il y a un peu de ce que les Anglais appellent humour et

que, si elle eût pu être imprimée à l'époque où je l'ai écrite, elle eût produit quelque effet. Mais comme il n'y avait aucun moyen humain de l'imprimer et de la répandre, qu'on eût été trahi ou découvert cent fois, et que son premier résultat eût été de me mener à l'échafaud, je la gardai dans mon portefeuille.

Après le 9 thermidor, je la lus à Suard[1], homme d'un goût délicat et sûr, pour savoir si je cèderais à la tentation de la publier, et de contribuer ainsi à affermir notre conversion. Il rejeta bien loin cette idée, et je me le tins pour dit. Ses raisons étaient principalement l'horreur et le dégoût qu'il croyait devoir frapper mes lecteurs, et surtout les femmes, aux images repoussantes que j'avais rassemblées, et l'impression défavorable qu'on prendrait, disait-il, de l'écrivain qui avait pu arrêter si longtemps sa pensée sur ces horribles objets et les peindre à loisir.

J'ai répondu à ces objections dans un *Post-Scriptum* qui accompagne l'ouvrage, et ma réponse est une discussion morale et littéraire où je me crois justifié. Je l'ai écrite avec soin, et je serais fâché que le texte et le commentaire fussent tout à fait perdus. On les trouvera dans mes papiers. (...)

André Morellet[2]

---

[1] Jean-Baptiste-Antoine Suard (15 janvier 1732 - 20 juillet 1817).

[2] *Mémoires sur le dix-huitième siècle et la Révolution,* Edition préparée par Lémontey, 1822.

Introduction

par

Charles Vahlcamp

à son édition du manuscrit Ms. 2567
de la Bibliothèque municipale de la ville de Lyon,

dans *Studies on Voltaire and the XVIIIth Century*[1]

Traduction de Pierre Mallet

[1] Vol.CXXIV, Banbury, Oxfordshire, 1974, ISSN 0435-2866-124.

Le Préjugé vaincu[1], de l'abbé André Morellet, écrit en juillet 1794 et publié ici pour la première fois[2], est peut-être le seul texte qui subsiste dans lequel la veine satirique, sur le modèle de Voltaire et de Swift, s'en prend directement au règne de la Terreur.

Bien qu'il n'ait jamais pleinement exploité ce talent, le don de Morellet pour la satire, comme on peut le voir dans ce texte et dans quelques-unes de ses œuvres antérieures, est clairement inspiré par Voltaire, qu'il a admiré pendant plus de vingt ans, et par Swift, dont il a traduit certains ouvrages en français. *Le Préjugé vaincu,* en fait, doit beaucoup à *Une modeste proposition* de Swift, dette que Morellet a lui-même reconnue.

Né à Lyon en 1727, Morellet était un partisan du mouvement philosophique, auquel il a participé de près pendant quarante ans. Ayant obtenu une licence de philosophie à la Sorbonne, il fut remarqué par Diderot et d'Alembert en 1752 lorsqu'il manifesta ouvertement de la sympathie pour l'*abbé* de Prades, dont la thèse peu orthodoxe fut censurée par les théologiens de la Sorbonne. Quatre ans plus tard, Morellet devint l'un de ces nombreux prêtres libéraux qui rédigèrent pour l'*Encyclopédie* des articles sur la théologie[3].

Son premier ouvrage satirique, *Petit écrit sur une matière intéressante,* fut publié à Toulouse cette même année

---

[1] Bibliothèque municipale de la ville de Lyon, Ms. 2567. Le texte n'est pas de la main de Morellet, hormis seize brèves modifications (portant la plupart du temps sur un seul mot) de peu d'intérêt.

[2] Le professeur Charles Vahlcamp publia pour la première fois son texte en 1974.

[3] « Figures », « Fils de dieu », « Foi », « Fondamentaux », « Fatalité », « Gomaristes », cf. R. N. Schwab, *Inventaire de l'Encyclopédie de Diderot* (*Etudes sur Voltaire*, XCIII : 1972), VI. 218.

1756. Le *Petit écrit,* décrit par Morellet comme une « plaisanterie dans le genre de celles de Swift »[1], traite de la tolérance religieuse.

Morellet présente un plan pour résoudre le problème qui se serait posé à l'administration française si elle avait eu à gérer les protestants en Amérique dans l'hypothèse où les Français eussent été victorieux dans la guerre qui les opposait alors aux Anglais. Les propositions sarcastiques du jeune abbé incluaient la création d'un « conseil de conscience » qui eut été administré par des Dominicains espagnols et portugais (pp. 17-19). Il recommandait également que les gouverneurs qui seraient nommés dans les possessions d'Amérique règlent leurs politiques sur celles de Cortès et de Pizarre (p.20).

La réputation de Morellet comme satiriste et polémiste fut encore plus solidement établie, en 1759 et 1760, lorsqu'il répondit avec vigueur aux écrits anti-philosophes d'Abraham Chaumeix[2], Le Franc de Pompignan[3] et Charles Palissot[4].

La dispute au sujet de l'ouvrage de Palissot *Les Philosophes* valut à Morellet un bref séjour à la Bastille mais appela sur son nom l'attention de Voltaire qui, depuis Ferney, avait sui-

---

[1] *Mémoires inédits de l'abbé Morellet* (Paris, 1822), I, 40.

[2] *Mémoire pour Abraham Chaumeix contre les prétendus philosophes Diderot et d'Alembert* (Amsterdam, 1759) fut écrit par Morellet pour discréditer les écrits de Chaumeix contre l'*Encyclopédie.*

[3] *Les si et les pourquoi* (Genève, 1760) de Morellet fut publié dans le *Recueil des facéties parisiennes pour les six premiers mois de l'an 1760.* Ces textes furent réunis en un volume par Voltaire pour ridiculiser Lefranc à la suite du *Discours de réception* à l'Académie française de ce dernier, dont la teneur était très anti-philosophes.

[4] *Préface à la comédie des Philosophes* (Paris, 1760).

vi l'affaire de près[1]. En raison de son esprit caustique, il devint connu comme l' « abbé Mords-les » dans les cercles philosophiques[2].

Solidement établi comme membre du mouvement, Morellet fut introduit dans tous les salons libéraux, où il noua des liens étroits avec Diderot, d'Alembert, Holbach, Helvétius, Marmontel, Condorcet et beaucoup d'autres. Parmi ses amis et correspondants étrangers, on comptait Franklin, Hume et lord Shelburne (qui devint Premier ministre d'Angleterre). Il se rendit deux fois à Ferney (en 1775 et 1776) où il fut chaleureusement reçu, et il maintint avec Voltaire une correspondance sporadique.

Bien qu'il ait continué à soutenir par ses écrits différentes causes des philosophes[3], Morellet manifesta un intérêt de plus en plus marqué pour les questions économiques. Il publia plusieurs ouvrages sur de nombreux aspects de l'économie française, défendant avec ténacité la liberté du commerce et attaquant les monopoles, comme la Compagnie des Indes. Fréquemment, les publications de Morellet étaient de nature polémique, écrites pour combattre les idées et les théories pro-

---

[1] Voltaire désapprouva une remarque quelque peu calomnieuse que Morellet fit au sujet de M^me^ de Robecq mais il applaudit à son zèle pour défendre les philosophes. Pour plus de détails à ce sujet, cf. Daniel Delafarge, *L'Affaire de l'abbé Morellet en 1760* (Paris, 1912).

[2] Ce jeu de mots sur le nom de Morellet a été attribué à Voltaire, mais il en est fait mention pour la première fois dans une lettre de d'Alembert à Voltaire du 16 juin 1760.

[3] La tolérance religieuse dans le *Manuel des inquisiteurs* (Lisbonne, 1762) ; la vaccination contre la variole dans *Réflexions sur les préjugés qui s'opposent à l'inoculation* (Bruxelles, 1764) ; la liberté de la presse dans *Réflexions sur les avantages de la liberté d'écrire* (Londres, 1775). L'une des contributions les plus significatives de Morellet au mouvement fut sa traduction du *Traité des délits et des peines* de Beccaria (Philadelphie, 1766).

posées par d'autres, plus particulièrement Galiani et Necker. Il consacra une grande partie de son temps à compiler un *Dictionnaire du commerce,* dont il publia le prospectus en 1769 mais qu'il n'acheva jamais. Seuls deux ouvrages publiés par Morellet entre 1760 et 1794 peuvent être qualifiés de satiriques : le *Manuel des inquisiteurs* en 1762 et la *Théorie du paradoxe,* qui date de 1775.

En 1789, toutes les grandes figures du mouvement philosophique avaient disparu, mais des participants de moindre notoriété, y compris Morellet, entretenaient encore la tradition lorsque l'époque révolutionnaire commença. Morellet avait occupé les fonctions de conseiller lors du bref ministère de Turgot en 1774-1776 et, comme tous les avocats des réformes libérales, il avait éprouvé une amère déception lorsque Turgot ne put atteindre les objectifs de sa politique éclairée. Déçu mais pas découragé, Morellet continua de soutenir les réformes économiques et servit une nouvelle fois comme conseiller sous Loménie de Brienne quand ce dernier tenta vainement, en 1787, de mettre en œuvre une réforme financière.

Morellet se réjouit de la convocation des Etats généraux et approuva, dans l'ensemble, l'établissement d'une monarchie constitutionnelle, institution qui avait les faveurs du mouvement philosophique depuis la parution de *De l'esprit des lois* de Montesquieu en 1748. Il désapprouva le manque de respect de la République pour la propriété privée, mais il ne manifesta aucune inquiétude jusqu'à ce que l'Assemblée devienne radicale en 1792, au moment où sa propre position, qui aurait pu passer pour radicale quelques années auparavant, apparut brusquement comme modérée, pour ne pas dire réactionnaire. En tant qu'abbé et ami de nombreux aristocrates, Morellet savait qu'il ne pourrait jamais espérer obtenir les faveurs des montagnards, qui étaient ultra-radicaux. Contrairement à beaucoup de ceux

qui étaient dans la même situation que lui, il ne jugea pas nécessaire de quitter Paris.

Pendant cette période, qui va jusqu'en juillet 1794, il eut deux expériences éprouvantes. La première survint lorsqu'il sollicita l'obtention d'un *certificat de civisme* et fut accusé, sur la base de passages satiriques tirés de la *Théorie du paradoxe* et sortis de leur contexte, d'avoir par ses écrits apporté son soutien à la monarchie absolue. Il réchappa de justesse, également, peu de temps avant qu'il n'écrive *Le Préjugé vaincu,* lorsqu'il fut traduit devant le comité révolutionnaire après avoir été accusé de manque de patriotisme par un voisin qui lui en voulait personnellement. On le libéra quand le comité apprit son amitié avec Turgot, considéré comme un héros par les radicaux.

Indépendamment des menaces qu'il eut à subir contre sa propre sécurité, il eut également à déplorer, pendant la même période, la perte de nombreux de ses amis : Condorcet et Loménie de Brienne, qui s'étaient suicidés pour échapper à la justice révolutionnaire ; Malesherbes, Lavoisier et Bailly, qui avaient été guillotinés. Pendant toute la Terreur, Morellet résida au même endroit, rue Saint-Honoré, d'où l'on pouvait entendre ce qui se passait sur la place de la Révolution, lieu des exécutions. Dans ses *Mémoires* (II,.19), il décrit son état d'esprit à cette époque :

« J'étais à tout moment dans une extrême agitation. Après avoir consacré ainsi mes journées entières à répandre sur le papier mes pensées et mes sentiments sur ce gouvernement détesté, je ne me couchais pas sans penser que je pourrais être réveillé pour être jeté en prison ».

Il faisait des cauchemars et était sujet au somnambulisme, si bien qu'il décida finalement d'attacher une corde entre la tête et le pied de son lit pour s'en prévenir (II,. 19-20). Il n'est

pas nécessaire de préciser que ses textes sur le régime révolutionnaire, y compris *Le Préjugé vaincu,* l'auraient conduit tout droit à la guillotine s'ils avaient été découverts par les autorités.

Dans un addendum écrit deux mois après *Le Préjugé vaincu,* Morellet reconnaît sa dette à l'égard de Swift, écrivain qu'il a toujours admiré et qu'il a souvent essayé d'émuler. Comme nous l'avons indiqué précédemment, il qualifiait son propre *Petit écrit* de swiftien et, en 1775, dans une lettre qui accompagnait dix exemplaires de la *Théorie du paradoxe* envoyés à Shelburne, il demandait à celui-ci de comparer sa satire à celle de Swift[1]. Dans une autre lettre à Shelburn, il déclare carrément : *« Je tâche de mériter qu'on m'appelle un jour un petit Swift et si je peux attraper une feuille du laurier de sa couronne en poursuivant comme lui les sots et les méchants avec le fouet du ridicule, sublimi feriam sidera vertice »* (p.66). Plus tard dans sa carrière, Morellet traduira plusieurs œuvres de Swift en français[2].

Marmontel[3] décrit le principal talent littéraire de Morellet comme *« un tour de plaisanterie finement ironique, dont Swift avait eu seul le secret avant lui ».* Le parallèle entre Morellet et Swift a également été souligné par Garat[4] et Lémontey[5].

---

[1] *Lettres de l'abbé Morellet à lord Shelburn* (Paris, 1898), p.61.

[2] La traduction de Morellet des *« Partridge-Bickerstaff Papers »* se trouve dans le Ms.2567 de la bibliothèque de Lyon. En 1811, Morellet publia un *Extrait du sermon prêché en Irlande le jour de la commémoration de la mort de Charles 1^er^, en 1725-26* (Paris). Les *Mélanges de littérature et de philosophie* de Morellet (Paris, 1818) contiennent un *« Fragment d'un discours sur les opérations mécaniques de l'esprit, sur l'enthousiasme, l'origine et les progrès de la folie dans la Société, par le docteur Swift »* (IV. 231-237).

[3] *Mémoires* (Paris, 1891), II, 92.

[4] *Mémoires* (Paris, 1821), I, 231.

[5] *Discours de réception à l'Académie* (Paris, 1819), p.12.

Morellet (*Mémoires,* II,.20) désigne le *Préjugé vaincu* comme *« un ouvrage d'un genre tout nouveau parmi nous, où l'ironie est poussée à l'extrême (...) J'ose dire que, dans cette ironie, qu'on peut appeler sanglante, il y a de ce que les Anglais appellent humour »*. Il attribue à Swift l'invention du genre et se justifie ainsi de l'utiliser lui-même, soulignant avec justesse que *Le Préjugé vaincu* n'entre pas, comme *Une modeste proposition* de Swift dans un luxe de détails sordides, et que la situation politique contre laquelle l'ironie est dirigée est beaucoup plus extrême que celle que Swift attaquait[1].

Pour ce qui concerne l' « humour » du *Préjugé*, il ne fait aucun doute qu'il est « sanglant » ; en langage moderne, on parlerait certainement d'humour noir. Toutefois, la principale faiblesse de cette œuvre réside dans la difficulté de Morellet à maintenir le ton ironique qu'il imprime au commencement du texte. Il y a trop de digressions presque scolaires pour préciser le contexte du cannibalisme d'un point de vue historique et sociologique, et l'amertume personnelle de Morellet apparaît de manière trop visible en certains endroits. Ce dernier défaut peut éventuellement se justifier par le fait que l'ouvrage a été écrit *« dans un moment de fureur contre les destructions des hommes »* (*Mémoires,* II,.20).

Il était hors de question de publier *Le Préjugé vaincu* pendant la Terreur, mais avec la chute de Robespierre, Morellet, moins d'un mois après en avoir terminé la rédaction, mit la dernière main au texte en vue de sa publication. Ses amis, notamment Suard, lui conseillèrent de ne pas donner suite à ce projet pour plusieurs raisons. Ils estimaient tout d'abord que le sujet était trop horrible, et insoutenable pour le lecteur ordinaire, surtout pour les lectrices. Ils faisaient valoir, de surcroît,

[1] Sur la cinquième page (non numérotée) du premier addendum au Ms *Préjugé vaincu.*

que ceux dont des amis et des parents avaient été guillotinés pourraient ne pas apprécier l'humour du texte de Morellet et l'accuseraient du plus extrême mauvais goût. La réputation de Morellet pourrait souffrir d'irréparables dommages.

Dans les deux addenda écrits en septembre pour être publiés en même temps que le *Préjugé,* Morellet s'efforce de répondre à ces critiques et conseille aux cœurs sensibles de ne pas lire le texte. Dans ses addenda, il exprime le regret de n'avoir pu respecter les règles ordinaires de la bienséance et de la modération mais il a le sentiment que son objectif justifiait les moyens employés :

« Loin de nous cette délicatesse. Il faut écrire contre un gouvernement sanguinaire en caractères de sang et nous résoudre à entretenir encore quelque temps les souvenirs déchirants et les images horribles des maux passés pour en éloigner plus surement et à jamais le retour »[1].

Finalement, les amis de Morellet le dissuadèrent de publier le *Préjugé.* Son dernier mot à ce sujet se trouve dans un bref manuscrit portant la mention « à joindre à l'écrit intitulé *Le préjugé vaincu* »[2]. Ce texte n'est pas daté mais il fut très vraisemblablement écrit peu de temps après les deux addenda de septembre 1794.

Dans ce texte, Morellet conclut que même s'il avait publié son manuscrit, celui-ci n'aurait pas eu sur le public l'effet désiré. Il s'appuie encore sur le précédent de Swift pour justifier son propre ouvrage mais il comprend maintenant le véritable problème que soulève ce genre. Si l'humour est trop subtil,

---

[1] Neuvième page (non numérotée) du premier addendum.

[2] Aussi dans le Ms. 2567 de Lyon.

l'audience à laquelle l'auteur s'adresse ne saisira pas les intentions satiriques. D'un autre côté, l'horrible réalité de la Terreur n'était pas, de manière significative, moins horrible que le projet exposé par Morellet dans le *Préjugé*. Si bien que l'hyperbole sur laquelle le genre est fondé était, dans ce cas, difficile à reconnaître comme telle, entraînant chez le lecteur un douloureux sentiment de confusion.

C.V.

Le Préjugé vaincu

ou

Nouveau moyen de subsistance
pour la nation, proposé au
comité de salut public,
en messid. de l'an 2 de la République.

humana ante oculos fœdè cum vita jaceret in terris oppressa.
Lucret.

Juillet 1794

Le Préjugé vaincu

Depuis que le comité de salut public, dirigé par un de ces hommes rares que la nature appelle à faire le sort des empires en les douant d'une ame forte, a donné au gouvernement révolutionnaire ce mouvement rapide qui entraîne tout devant lui, la victoire a constamment suivi nos armes contre les ennemis du dehors ; tandis que les ennemis intérieurs de la révolution, surveillés et poursuivis sans relâche par un patriotisme d'un genre nouveau qui a changé tous les bons citoyens en autant d'honorables espions, de vertueux délateurs et d'exécuteurs bénévoles de la justice nationale, donnent dans toute l'étendue de la france et surtout dans la capitale le spectacle continuel de leur juste punition, de sorte que le vœu du grand Marat qui demandoit 300 mille têtes, va s'accomplissant tous les jours.

Au milieu de tant et de si brillans succès, il est triste d'avoir encore à se défendre d'un ennemi intérieur qu'on ne peut combattre ni avec le fer, ni par des lois rigoureuses ; la faim.

À dieu ne plaise que je veuille répandre parmi le peuple d'inutiles et dangereuses allarmes. je m'adresse à des hommes sages qui veillent à notre salut et qui ne veulent que la vérité pour ne faire que le bien ; mais je ne diroi rien qui leur soit nouveau en observant que l'immense consommation qui s'est déjà faite de toutes les réserves anciennes et de toutes les avances nécessaires à la reproduction, la dégradation de la culture par des causes nombreuses et connues de tout le monde et la difficulté de pourvoir à tant de besoins pressans par les ressources étrangères, doivent donner des inquiétudes graves sur la subsistance d'un si grand peuple.

C'est en vain qu'on a mis en usage les réquisitions de denrées de toute espèce et le droit presque illimité de *préhen-*

sion tant chez les cultivateurs que chez les propriétaires et les marchands, et enfin la loi salutaire du *maximum*, la progression rapide de l'accroissement des prix et la rareté réelle des choses vénales, font craindre comme un événement prochain une véritable disette, pour ne pas dire un des plus terribles fléaux qui puisse affliger l'humanité, la famine.

Dans de telles circonstances, j'ai cru faire acte de bon citoyen, en soumettant humblement au jugement du comité quelques idées que je crois utiles, et un moyen que je crois neuf pour procurer à la nation une ressource puissante dans les besoins qui vont la presser, ne demandant d'ailleurs d'autre récompense de mon zèle que le bonheur d'être utile et l'honneur d'avoir contribué par mes veilles à la conservation et à l'affermissement du gouvernement révolutionnaire qui, par les soins vigilans du comité de salut public, et sous les auspices du vertueux Robespierre, doit faire le bonheur de mon pays.

Je ne me dissimule pas que l'exécution de mon plan pourra, comme toutes les découvertes utiles, trouver des obstacles dans d'anciens préjugés, mais je la confie à des hommes à la voix desquels un peuple entier les a secoués presque tous. préjugés religieux, égards et compassion pour l'âge et le sexe lorsque ces sentimens se sont trouvés en opposition avec l'intérêt de la patrie, fausse humanité qui s'effraye du nombre des victimes qu'il faut immoler à la liberté, morale privée en contraste avec la morale publique, respect superstitieux pour la propriété, &c. d'après ces exemples de leur courage, je me flatte aussi qu'ils braveront et combattront avec le même succès les fausses idées, les craintes pusillanimes qui s'opposeroient au bien que je veux faire à ma nation. il est temps de développer mon projet.

Je commence par établir au fait général qui est la base de mon plan, c'est que l'homme peut servir et a servi en effet souvent

de nourriture à l'homme. c'est ce qu'on ne sauroit révoquer en doute, à moins de se livrer à un pirrhonisme historique universel.

Les Scythes, les Egyptiens, les Indiens, les Phéniciens, les Perses, les Grecs, les Romains, les Gaulois, les Germains, les Bretons, les anciens habitans de l'Espagne, les peuples Nègres, &c. ont tous immolé des hommes à leurs divinités, et il paroit vraisemblable que ces coutumes ne se sont établies qu'à la suite de l'antropophagie, qu'on n'a immolé l'homme qu'après en avoir mangé ; la première loi des sacrifices de toutes les religions étant que la chose offerte soit à l'usage de l'homme, et que l'offrande elle-même soit pour lui une privation. Les nations encore sauvages (car ce n'est que de celles-là que je parle) auront immolé des hommes à leurs dieux par la même raison qu'elles leur offroient les fruits et le poisson et les animaux dont elles se nourrissoient. c'est du moins l'opinion de la plupart des savans, que je ne fais qu'énoncer ici.

Mais je ne prétends pas m'en tenir à cette conjecture qui ne porte que sur des faits qui se perdent dans des siècles reculés, lorsqu'il en est tant de plus rapprochés de nous et de mieux constatés.

Selon les relations des indes et de la Chine de deux voyageurs mahométans, traduites et publiées par l'abbé Renaudot et qui sont du milieu du 9^{e} siècle, à cette époque beaucoup d'isles des mers d'asie étaient habitées par des peuples antropophages, et Marco-Polo, à la fin du 13^{e} siècle, et Navarette au commencement du 16^{e} les ont encore trouvés tels.

Selon Texeira, les habitans de l'isle de Java mangeoient de la chair humaine et n'ont quitté cet usage qu'en embrassant le Mahométisme. on a reconnu la même coutume ches les Peguans dans les isles Célébes, chez les Caffres et chez beaucoup de nations de l'afrique.

Enfin pour achever de parcourir l'ancien monde, le feu C.m D'estaing a dit à qui a voulu l'entendre que dans une expédition à Sumatra, il avoit connu une nation antropophage de trois à quatre mille hommes appellés les Battas, et qu'il avoit vu de ses yeux, dans une case de ces indiens, des membres d'hommes dans le saloir.

Quant au nouveau monde, le fait est encore plus constant. lorsque les Européens l'ont découvert, toutes les nations sauvages du Nord de l'Amérique mangoient leurs prisonniers, et on a retrouvé des traces non équivoques d'antropophagie chez les Mexicains, peuple qui s'étoit élevé à quelque civilisation. dans les isles les Caraïbes, selon toutes les relations, et dans le continent méridional les Galibis, les habitans des bords de l'yupura, au rapport de la Condamine, et beaucoup d'autres peuplades avoient cet usage plus ou moins étendu.

Enfin, Banks et Cook et Bougainville l'ont retrouvé chez les habitans de la nouvelle Zélande et dans beaucoup d'isles de la mer du Sud. Banks au retour de son premier voyage, revêtu d'un habit de sauvage, accroupi à leur manière, feignoit de manger une tête d'homme dont il tenoit le squelette entre ses genoux, spectacle dont il m'a dit avoir été le témoin, et dont il m'a donné la représentation.

Il ne peut donc rester aucun doute sur ce fait général que l'usage de manger des hommes, abandonné par les nations policées, nombreuses et riches, se trouve frequemment établi chez celles qui sont plus voisines que nous de l'état de nature, dont J. J. Rousseau a si bien prouvé la supériorité sur l'état de civilisation. mais de ce qu'on ne le trouve guères que chez des nations sauvages et pauvres, il ne faut pas conclure qu'il ne sauroit convenir, en certaines circonstances, à des peuples civilisés.

En observant les nations où cet usage est établi, on y reconnoit deux circonstances qui ont pu l'y amener et l'y maintenir : l'une leur ignorance dans l'art de nourrir, en s'assurant une subsistance régulière et annuellement renaissante du sol, sollicité par le travail ; l'autre est l'état habituel de guerre avec les peuplades voisines, qui leur fournit, dans les corps de leurs ennemis la subsistance qui leur manque faute d'une culture régulière ou de succès dans leurs entreprises de chasse.

Il semble, au premier coup d'œil, que la première de ces circonstances n'ayant plus lieu dans une société civilisée et plus ou moins agricole, l'usage des nations sauvages ne peut s'y établir, par la raison même que le besoin ne l'y appelle pas. les peuples arrivés à la vie pastorale, et à plus forte raison ceux qui se sont laissé aller à l'établissement de la propriété territoriale et à la vie agricole qui réunit tous les moyens de subsistance que l'homme peut rassembler, n'ont, dira-t-on, aucun besoin de recourir à ce genre de nourriture, dont quelques raisons peuvent d'ailleurs les détourner. mais cette observation ne peut avoir de force que généralement parlant et pour les sociétés qui se trouvent dans leur état ordinaire d'abondance et de prospérité ; mais une société même agricole et anciennement riche en tout genre de productions de son sol, peut à la suite de quelque grand bouleversement de son gouvernement, de dépenses excessives de guerre et d'administration, de consommations anticipées de ses réserves, de dévastation des propriétés territoriales, ou de grands désordres intérieurs, éprouver des besoins aussi pressans qu'une horde sauvage, et se voir ainsi obligée non seulement d'employer tous les moyens de subsistance jusqu'à présent connus, mais d'y en ajouter, s'il est possible, de nouveaux, et à plus forte raison de ne pas négliger celui qu'employent les peuples que nous avons cités, qui se trouveroit légitimé par le même besoin.

Or, que nous nous trouvions précisément dans cette situation, que nous ayons à craindre très prochainement une disette réelle et des besoins qui exigeront l'emploi de toutes les ressources imaginables, c'est ce que le comité de salut public, non plus que tous les gens sensés ne peuvent se dissimuler.

La seconde circonstance, je veux dire l'état de guerre qui favorise et entretient l'antropophagie chez les peuples sauvages, n'ayant pas lieu habituellement entre les nations civilisées de l'Europe, il sembleroit que le défaut de cette ressource doit éloigner les peuples civilisés de la coutume dont il s'agit, car la guerre n'y étant pas habituelle, on ne pourroit y compter pour fournir à des besoins constans.

À défaut de guerre chez un peuple civilisé, des ressources du genre de celles qu'ont les nations sauvages ne peuvent se trouver que dans les condamnations à mort pour les délits que la loi punit de cette peine ; mais dans une société policée, sous un gouvernement affermi, un ordre public établi, le nombre des morts violentes est trop peu considérable pour procurer un secours qui puisse être compté. on sait, à n'en pas douter, que dans toute l'étendue de la france sous l'ancien régime, dont les vices sont d'ailleurs si bien reconnus, il ne se faisoit pas chaque année l'une dans l'autre plus de quelques centaines d'exécutions, quoiqu'il y eut peu de grands crimes qui échappassent à la punition. or, deux ou trois cens exécutions seulement ne pouvant fournir qu'une très petite quantité de nourriture, ne vaudroient pas la peine qu'on introduisit parmi nous l'usage dont il s'agit.

Mais c'est ici qu'on reconnoit combien heureusement en poursuivant d'autres avantages le comité de salut public se trouve avoir préparé les voyes à l'exécution de mon projet en ouvrant chez nous une source presque aussi abondante en moyens de subsistance que la guerre l'est, proportion gardée pour les

nations qui n'ont ni arts ni culture, et cette source est le nombre et la continuité des exécutions à l'aide desquelles le comité a soutenu le gouvernement révolutionnaire, en faisant tomber sous la hache vengeresse cette foule immense de coupables de tout âge, de tout sexe, de toutes professions, de tous états, tous ennemis de la nation.

Le Comité, dans l'exécution de ses grandes vues pour le salut et le bonheur public, trouvoit de fortes résistances à vaincre et de nombreux opposans à réduire et à punir. S'il se fut contenté de dévouer à la mort les principaux de ces opposans, comme on a fait communément dans les dissentions civiles les plus animées, et s'il se fut astreint dans les jugemens aux formes ordinaires de la justice criminelle, le produit des condamnations seroit bien modique, bien borné et bien incapable de fournir à un grand peuple une ressource de quelque importance du genre de celle à laquelle je propose de recourir, mais le remède à cette insuffisance résulte de la manière habile et sage avec laquelle le comité mène sa grande entreprise.

Il a d'abord pris pour règle cette maxime que tout homme qui a joui de quelques avantages sous l'ancien régime est un ennemi irréconciliable du nouveau dont on ne peut se dispenser de se défaire, et ne faisant d'ailleurs aucune exception pour l'âge et le sexe et l'état et pour aucune autre circonstance, il a enveloppé dans ses justes proscriptions, un nombre cent fois, mille fois plus considérable que celui qu'on auroit pu obtenir par les procédés ordinaires dans les plus violentes révolutions.

Il falloit ensuite trouver des moyens de donner à la justice révolutionnaire l'activité qui lui étoit nécessaire ; de là la création des tribunaux révolutionnaires occupés de ce seul objet, l'abrègement et l'abolition même des formes communes, le choix des juges et des jurés parmi les hommes les plus dévoués

au gouvernement révolutionnaire, le soin de contenir dans de justes bornes les défenseurs officieux en écartant d'ailleurs les mauvais patriotes de cette fonction par l'obligation où ils étoient de fournir des certificats de civisme.

Ces moyens laissant encore quelque lenteur à la marche de la justice révolutionnaire, le comité de salut public a provoqué et obtenu le décret du 22 prairial, par lequel les défenseurs officieux ont été supprimés, et la défense des accusés confiée à la seule conscience des juges et des jurés, lorsqu'ils se déclareroient eux-mêmes *suffisamment eclairés*.

Je ne dois pas oublier qu'un grand secours a été donné à la justice nationale dans les commissions militaires mises à la suite des armées révolutionnaires, dans la mission des députés commissaires parcourant les départemens avec des pouvoirs illimités, créant des tribunaux révolutionnaires et nommant les membres qui les composent, cassant ceux qui ne montrent pas assez d'énergie révolutionnaire, et confiant quelquefois aux troupes mêmes sur le champ de bataille et au peuple en masse dans les villes le droit et le soin d'exercer les justes vengeances de la nation.

C'est par l'emploi de tous ces moyens que le Comité de salut public, en punissant les ennemis de notre heureux gouvernement, se trouve en même tems avoir préparé pour nous Des ressources plus abondantes dans les besoins dont nous sommes menacés qu'on ne pourroit en avoir dans aucune autre société politique et même dans les nations sauvages, proportion gardée, et toutes choses égales d'ailleurs.

On sentira mieux tout l'avantage des opérations du comité si j'en présente le résultat d'une manière plus précise d'après des calculs que j'ai faits avec toute l'exactitude que de-

mande l'importance de mon sujet et dont je pourroi fournir les détails au Comité, s'il daigne accueillir mon projet.

À dater seulement du 2 septembre 1792, espace de 21 mois au moment où j'écris, on peut estimer de la manière suivante le nombre des ennemis du peuple dont on a fait justice.

À Paris le 2 septembre et jours suivans	5 000
À Lyon	10 000
À Marseille, Nismes, Orange, &c.	10 000
À Orléans, Angers, Nantes et en général la Vendée	60 000
À Bordeaux et pays environnans	6 000
Dans les départemens du Nord, Arras, Cambray, &c.	6 000
À Paris par le tribunal revolutionnaire	3 000
Et par approximation dans le reste de la France	20 000
Total	120 000

Cette quantité nous étant donnée par vingt et un mois seulement d'activité du gouvernement et des tribunaux révolutionnaires, voilà donc bon an mal an au moins soixante-dix mille corps sur lesquels nous pouvons compter.

Mais ce résultat est dans la supposition que la justice révolutionnaire ne fasse que conserver la même activité qu'elle a aujourd'hui ; or, notre situation est beaucoup plus avantageuse, puisque le nombre des jugemens ou plutôt des condamnations augmente graduellement d'un jour à l'autre tant à Paris que dans les départemens et que le comité de salut public par l'organe de Robespierre, de Collot, de Barrère, de Billaud, de S^{t} Just, va proclamant sans cesse la nécessité de presser les mesures révolutionnaires bien au delà de tout ce que nous en voyons.

Il faut être juste. si l'on considère la nature et l'étendue de la besogne entreprise par le comité de salut public, on concevra la nécessité où il est de donner une plus grande extension à ses plans et un plus grand mouvement à ses moyens.

En supposant qu'il voulut et put se contenter d'accomplir le vœu du grand Marat qui demandoit 300 mille têtes ; à 70 mille par an, il en auroit encore pour trois ans et quelques mois. mais il s'en faut bien que ce soit là tout ce qui est à faire. Marat étoit trop habile pour développer tout son plan à la fois. il alloit par degrés comme tous les hommes sages. il ne pouvoit pas se dissimuler que 300 mille exécutions nous débarassoient à peine de tous les prêtres, de tous les moines, de toutes les religieuses, de tous les nobles, et il n'ignoroit pas qu'il falloit extirper encore l'aristocratie financière, l'aristocratie commerçante, l'aristocratie industrieuse, l'aristocratie boutiquière, l'aristocratie fermière, l'aristocratie littéraire, &c., moisson bien autrement abondante et qui appeloit aussi la faux de la révolution.

Cette grande vérité que je crois avoir été bien connue de Marat n'a pas échapé à la sagacité du comité de salut public qui s'est en effet fortement occupé de faciliter et de hâter les opérations des tribunaux révolutionnaires, en faisant agrandir les salles des jugemens, en faisant juger jusqu'à 40 et 50 et 60 prévenus à la fois en masse et en deux et trois heures de tems, en cherchant des moyens de perfectionner l'instrument du supplice pour lui faire abattre un plus grand nombre de têtes à la fois, &c ...

La juste confiance que nous devons avoir au succès de ses efforts me fait donc penser que nous pouvons aisément compter pour l'avenir, pendant une suite d'années, sur environ 100 mille corps, ce qui n'est que trois dixièmes de plus que ce que la justice révolutionnaire nous a fourni dans moins de deux

années de la vigoureuse administration du comité de salut public, et dans cette estimation on voit combien je me garde de l'exagération.

Comme j'écrivois ceci, l'idée d'ajouter aux ressources des exécutions révolutionnaires celle que la guerre pourroit fournir, s'est présentée à mon esprit ; cette source pourroit en effet être très féconde, puisque depuis deux ans la guerre auroit pu nous donner au moins 200 mille corps d'ennemis et par conséquent annuellement autant que nous en espérons des jugemens ou exécutions révolutionnaires.

Je me suis dit aussi que mon plan adopté par les armées donneroit des avantages réels pour conduire la guerre elle-même, car le succès de presque toutes les opérations militaires dépendant surtout des approvisionnemens, les obstacles qui viennent de cette cause ne pourroient plus arrêter ; puisqu'a mesure qu'on avanceroit dans le pays ennemi, on y trouveroit des vivres tout portés, et l'affaire du jour préparant régulièrement la subsistance du lendemain et quelquefois d'une semaine entière, les généraux seroient en état d'aller toujours en avant.

Enfin, je suis allé jusqu'à croire un moment qu'on pourroit y trouver l'avantage de fournir aux troupes un motif de courage de plus, et que, comme ce commandant qui conduisoit une troupe mal armée et mal vêtue, dit, en montrant l'ennemi : *Enfans, vous êtes nus, il faut avoir les habits de ces gens là*, nos généraux pourroient dire : *Citoyens, voilà votre souper de ce soir et votre diner de demain*, et que ce seroit de quoi les mener au bout du monde.

Mais de plus mures réflexions m'ont fait rejetter ce moyen.

D'abord nos succès nous faisant présager une paix prompte, on ne pourroit pas y faire fond pour l'avenir, et dès l'année prochaine cette ressource nous manqueroit, tandis que nous avons encore plusieurs années devant nous de cette petite guerre contre nos ennemis intérieurs, qui est toujours sans danger pour les patriotes, en même temps qu'elle leur apporteroit les avantages que j'expose ici. en matière de subsistances il faut savoir sur quoi compter. la paix peut tout à coup vous faire perdre des moyens que vous aviez calculés ; mais la guerre du dehors finie, vos tribunaux révolutionnaires demeurant toujours en action continueroient de vous pourvoir.

En second lieu, et je confie ceci à la discrétion du comité, car je ne puis pas attaquer seul des armées, je crains que les troupes ne soient pas généralement aussi bien disposées que les habitans des villes, pour adopter mon plan. je fonde mon opinion sur le refus qu'elles ont fait d'exécuter le grand décret rendu sur la motion de Barrère, par lequel il est défendu de recevoir à quartier ni les Anglais ni les Hânovriens ; car on sait que malgré Barrère, nos soldats s'obstinent à ne pas égorger de sang-froid des ennemis vaincus et désarmés, d'où l'on peut conjecturer qu'ils ne seront pas fort empressés de les manger. enfin il y auroit toujours à craindre de leur part quelque tiédeur sur ce point, ce qui pourroit nuire à l'établissement de mon plan, de sorte que je demanderois qu'on commençât par l'exécuter dans l'intérieur et avec les seuls moyens que fourniront les tribunaux révolutionnaires et en général la justice du peuple sous les diverses formes que lui a données ou laissé prendre le Comité de salut public.

Je conclus qu'en s'en tenant uniquement aux ressources de l'intérieur, fournies par les tribunaux révolutionnaires et autres moyens du Comité, mon plan une fois admis, on aura pour la subsistance du peuple cent mille corps annuellement.

les détails dans lesquels je suis entré montrent assez que je ne m'abandonne pas à des conjectures vagues, et que je calcule avec précision et sur des données incontestables. je ne vois donc pas comment on pourroit se refuser à la conséquence que j'en tire, qu'il est nécessaire et instant pour le salut du peuple, et par conséquent légitime, de bannir le préjugé qui a laissé jusqu'à présent inutile une si grande quantité de subsistances qui peut soutenir, à l'aide de ceux qui ne vivent plus et qui n'ont rien à y perdre, l'existence de ceux qui vivent et à qui ce secours est utile et nécessaire.

Je dois maintenant répondre à quelques objections, les unes élevées par des naturatistes systématiques, les autres par des moratistes exagérés.

Les premiers prétendent que le genre de nourriture que je propose seroit mal sain pour l'homme ; ils disent que les herbivores sont la nourriture naturelle des carnivores, et que l'homme lui-même étant principalement carnivore, ne peut trouver dans les animaux de son espèce la matière d'un bon chyle ; que l'ordre de la nature est que le mouton et le bœuf vivent de l'herbe des champs et des grains que l'homme leur dispense, et que l'homme vive ensuite de la chair du bœuf et du mouton ; que voilà pourquoi nous ne mangeons ni les oiseaux de proie, ni les animaux féroces qui chassent les animaux frugivores, tandis que nous pouvons manger le cerf, le daim, le sanglier, &c.

Mais ces prétendus axiomes sont démentis par des exceptions nombreuses et des faits constans.

Parmi les volatiles, l'homme se nourrit fort bien d'animaux carnivores autant que lui-même tels que les canards, les dindons ; les cochons, les poissons qui se dévorent tous les uns les autres, lui fournissent une nourriture agréable et saine.

combien de gens mangent des chats. des nations entières de l'Amérique et de l'Afrique et de l'Asie mangent des singes qui ne sont que des hommes un peu dégénérés. enfin, et pour aller plus directement au fait, il suffit d'opposer à ces naturalistes l'exemple des nations antropophages qui reconnoissent toutes un aliment sain dans la chair de leurs semblables, et celui des Battas dont j'ai parlé plus haut et qui ont assuré au C.^{m} Destaing en dinant chez lui, qu'elle étoit aussi bonne que celle du bœuf et du mouton qu'on leur servoit.

Pour répondre maintenant aux moralistes, qui nous opposent l'humanité, le respect qu'on doit entretenir pour elle, je dirai une chose bien simple et en même tems bien décisive, c'est que ces prétendues inhumanités ne s'exerceroient que sur des corps morts et par conséquent insensibles, et que si la maxime que le salut du peuple est la suprème loi peut justifier les exécutions de Lyon et de la Vendée et d'Orange et de Paris, &c., faites sur des hommes vivans, tout scrupule seroit bien déplacé pour les morts, car le comité voudra bien observer que ma doctrine n'est pas qu'il faille tuer les gens pour les manger, mais seulement que lorsqu'ils sont tués pour de bonnes ou de mauvaises raisons, il vaut mieux s'en nourrir que de les laisser devenir la pâture des vers.

Mais, dira-t-on, ne faut-il pas craindre l'influence fâcheuse que peut avoir sur la sensibilité du peuple pour l'affoiblir et même la détruire, le spectacle habituel des objets que l'exécution de mon projet mettroit sans cesse sous les yeux. on a toujours pensé qu'il falloit conserver dans l'homme l'horreur du sang ; cette horreur étant une force ajoutée à la loi qui défend le meurtre, loi nécessaire à toute société ; et la plupart des législateurs en ont été si convaincus qu'ils ont exclu des emplois publics et communément refusé d'admettre en témoignage les hommes qui versent habituellement le sang des animaux.

Je ne sais si l'effet qu'on paroit craindre est aussi réel qu'on le dit, mais réel ou non, il n'est plus temps de nous en garantir. le gouvernement révolutionnaire nous a déjà tellement familiarisés avec ce spectacle, tant dans les départemens qu'à Paris, par le nombre et la continuité des exécutions, que notre moralité n'a plus rien à perdre par l'effet de cette impression.

Le peuple de Paris a vu cinq ou six mille personnes massacrées en quelques jours aux portes des prisons, et depuis cette époque où se sont établis les tribunaux révolutionnaires, il a suivi avec la même curiosité les exécutions journalières, d'abord de cinq ou six condamnés et puis de 15 et de 20 et bientôt de 30, 40 et jusqu'à 60 par jour, et dans le reste de la france tous ceux qui ont vu à Marseille, à Orange, à Lyon, à Arras, à la Vendée les grandes scènes de justice révolutionnaire données au peuple par les Maignet, les Collot, les Lebon, les Carrier, &c. peuvent désormais soutenir, sans que leur sensibilité s'en affoiblisse davantage, les spectacles bien moins choquans que l'exécution de mon projet pourra mettre sous leurs yeux ; à cet égard le plus fort se trouve fait ; de sorte que mon projet ne peut être attaqué par la crainte de de diminuer en nous l'horreur du meurtre et du carnage avec lesquels la justice révolutionnaire nous a déjà très heureusement familiarisés.

Mais je vais plus loin, et je dis que mon projet une fois adopté, loin de détruire en nous les sentimens moraux pour lesquels on s'allarme nous rameneroit plutôt à cette même humanité dont nous paroissons nous écarter un peu dans l'exécution des lois révolutionnaires. c'est ce que je vais faire entendre à l'aide de quelques réflexions.

1.° On sait que ce nombre immense de prisonniers de tout âge et de tout sexe qui se monte, dit-on, à plus de 200 mille dans l'étendue de la république, est traité dans les pri-

sons avec quelque dureté ; que des femmes délicates, de jeunes personnes, des vieillards ont passé l'hyver dans des chambres sans feu, dans des lieux bas et humides, de véritables cachots ; que d'autres ont essuyé les chaleurs de l'été dans des galetas sous les tuiles ; qu'on leur y a refusé souvent la permission de se nourrir à leurs frais d'une manière saine, ou que spoliés de tous leurs biens, par le seul fait de leur arrestation, ils ont été réduits à des alimens grossiers et dégoutans que leur aisance et leur genre de vie antérieur ne leur permettoit pas de supporter ; enfin que la prison a été pour plusieurs d'entre eux un tombeau et pour tous un vrai supplice.

Je ne dirai pas, comme la troupe moutonnière des publicistes qui ne peuvent s'élever à la hauteur d'un gouvernement révolutionnaire, que la prison ne doit pas être une peine ; que celui qui n'est pas jugé, ne pouvant être regardé comme coupable, n'en doit subir aucune avant sa condamnation, &c.

Toutes ces maximes peuvent être vraies dans l'état commun des choses, mais non pas *en révolution* ; elles énoncent des droits naturels et inaliénables de l'homme, mais les droits naturels dorment sous le gouvernement révolutionnaire.

Ce n'est donc pas pour l'amour des prisonniers que je me hasarde à blâmer les sévérités des prisons ; mais je dis que ces sévérités mêmes n'auroient pas lieu dans un ordre de choses où les corps des détenus, tous condamnés d'avance, seroient destinés à l'usage que je conseille d'en faire.

Nous savons par toutes les relations des pays où l'on mange des hommes, que pendant le tems qui précède leur sacrifice, on les nourrit avec soin et même avec quelque délicatesse, et qu'on ne les immole que quand ils ont acquis un peu d'embonpoint.

En adoptant mon projet, on soigneroit de même la santé des prisonniers, on adouciroit les rigueurs de leur captivité, et ils gagneroient à cela, ainsi que la nation elle-même ; puisque la plupart, au lieu de cette mort lente qu'on leur fait souffrir avant la mort violente qui les attend, gouteroient encore quelques momens d'une existence où, les premiers besoins de la vie étant satisfaits, les peines du corps ne seroient pas ajoutées inutilement aux peines et aux terreurs dont leur ame se remplit au moment où ils tombent dans les mains redoutables d'un comité.

2.° Une seconde observation prouvera, comme la précédente, que l'humanité ne peut que gagner à l'exécution de mon projet dans le systême actuel de notre gouvernement.

En voyant dans les corps des condamnés une nourriture pour le peuple, on sera assez naturellement détourné de faire mourir des vieillards septuagénaires et octogénaires accusés de conspirations impuissantes, ou d'avoir envoyé quelques secours à leurs enfans et petits enfans émigrés, et tant de membres de nos anciennes cours souveraines usés dans les travaux de la magistrature, tant de vieux militaires blanchis sous les armes, tant de vieux prêtres, de vieux moines, de vieilles religieuses ayant consumé leur vie dans les fonctions ecclésiastiques ou les exercices du cloitre, et dont les corps décrépits ne peuvent plus fournir un aliment nourissant et sain ; mon projet admis leur eut sauvé la vie : tant il est vrai qu'il est en effet plus humain qu'on ne peut le penser à la première vue.

3.° On a trouvé, avec quelque raison, un peu sévère, s'il m'est permis de censurer ainsi des opérations approuvées par le Comité de salut public, la pratique suivie à la Vendée de charger de prêtres, de moines et de religieuses, de grands batteaux qu'on couloit à fond dans la loire. si, comme je le conseille, on eut pensé à utiliser leur mort, on n'eut pas employé ce procédé

qui laissait perdre la subsistance des hommes pour en nourrir les poissons.

On parle encore tous les jours de déporter tout ce qui échappera au glaive parmi les nobles, les prêtres, les riches, &c., tous ennemis du nouveau gouvernement, de les déporter, dis-je, à la côte d'afrique, sur des plages désertes ou habitées seulement par des bêtes féroces, sans secours et sans moyens, puisque c'est après avoir confisqué au profit de la nation tout ce qu'ils possèdent. une telle peine seroit manifestement la plus terrible qu'on puisse imaginer. une mort violente et prompte sur leur terre natale, comparée à la destinée qu'on leur prépare, seroit pour eux un véritable bienfait, et c'est l'avantage qu'ils trouveroient à l'exécution de mon projet, dont l'humanité est bien moins effrayée que d'une telle déportation.

Enfin, et ce dernier raisonnement est décisif, en faisant servir, comme je le veux, à l'utilité publique, la mort des ennemis du peuple, on eut évité de donner au monde le spectacle hideux des exécutions de Lyon et de quelques autres endroits où l'on a vu cent et deux cens condamnés, placés à la bouche et dans la direction de quelques canons, frappés à la fois, et la terre au loin jonchée de cadavres démembrés, et d'hommes encore vivans et mutilés qu'on étoit obligé d'achever à coups de sabre et dont plusieurs vivoient encore le lendemain.

On voit que ces formes *acerbes* qui font quelque peine aux cœurs trop sensibles, n'auroient pas eu lieu, mon projet une fois admis, parcequ'on en auroit été détourné par deux fortes raisons, l'une la crainte d'avoir à la fois une trop grande quantité de provisions de ce genre, qui se conservent difficilement, l'autre l'intérêt de ne pas dégouter les consommateurs.

On sent que je n'ai pu qu'indiquer l'idée principale, la partie dominante de mon plan, auquel je pourrai donner ses développemens si je trouve quelque faveur auprès du comité de salut public et du grand homme qui en est l'ame. j'ajouterai seulement ici une observation dont les résultats s'étendent beaucoup, et qui présente un des plus grands avantages de mon projet ; je veux parler de l'établissement d'une boucherie nationale, vraiment telle en tous les sens, puisqu'elle seroit alimentée par la nation en même tems qu'elle alimenteroit la nation.

J'avois pensé d'abord qu'elle ne pouvoit être mieux située qu'à la place de la Révolution, où nous avons vu se faire les exécutions jusqu'au 8 juin 1794 (v. style) et 20.e du mois prairial 5 de la 2.e année de la République, jour auquel la nation françoise a déclaré solemnellement au monde l'existence d'un dieu et l'immortalité de l'ame.

La *boucherie* ne pouvant être trop près de la *tuerie* pour la commodité des vendeurs et des consommateurs, j'aurois voulu qu'on établit un étal sous chaque portique des deux grands édifices de la place ; car quoiqu'ils soient exposés au midi, à l'aide d'une tente en avant, on auroit sous les portiques un air courant et frais favorable à la conservation.

Mais cette disposition se trouve dérangée par la translation des exécutions au faux bourg Antoine, accordée au vœu de quelques personnes qui n'approuvoient pas ce spectacle continuel de supplices et de 40 et 50 personnes mises à mort tous les jours entre quatre et cinq, en face du palais où la Convention tient ses séances, et à l'entrée des deux plus belles promenades de l'Europe, les Thuileries et les Champs élysées.

Je l'avouerai, je regrette ces beaux portiques pour ma boucherie. je suis médiocrement touché des raisons qu'on al-

lègue au contraire. pourquoi la justice de la nation ne s'exerceroit-elle pas en face du palais national et à l'entrée des promenades nationales ? on n'a reconnu aucun inconvénient de cette disposition pendant tout le tems qu'elle s'est soutenue. le peuple s'y rendoit avec affluence de tous les quartiers de paris, on y venoit de plusieurs lieues à la ronde, une foule immense y étoit à l'aise. les femmes y voyaient l'exécution, munies de parasols pour se défendre de l'ardeur du soleil et alloient au sortir de là gouter le frais et prendre des glaces aux champs elysées ou aux Thuileries. c'étoit un mouvement, un intérêt ; une fête continuelle ; et puis, si l'on a reconnu quelque défaut de convenance dans le choix du lieu, le mal étoit tout fait, car on n'oubliera pas que ce fut là le théâtre choisi pour sacrifier aux pieds de la statue de la liberté des milliers de victimes humaines, comme nos ancêtres en immolaient à leurs Teutates.

Quoiqu'il en soit, j'insiste pour qu'en exécutant cette partie de mon projet au faux bourg ~~st~~ Antoine, le comité des arts mette au concours un plan de l'édifice public que je demande, et que les plus habiles artistes et en particulier le grand citoyen David donne leurs idées pour l'érection de ce monument.

Les corps pourroient être livrés et mis en vente au sortir de l'exécution et chacun se pourvoiroit au moment même de ce qu'il aimeroit le mieux. indépendamment de la qualité de la marchandise, il est à croire que certains corps seront payés plus chèrement par certains consommateurs. Osselin achetera à tout prix de l'Emigré. Collot d'herbois n'épargnera rien pour manger du Lyonnais et de la Lyonnaise, &c. comme tous les amis de Marat pousseront l'enchère sur le corps de Charlotte Corday.

J'ai toujours observé que dans les entreprises nouvelles, la grande faute des faiseurs de projets est de compter sur une consommation plus grande que celle qu'ils obtiennent en effet,

et je sens aussi bien que personne la nécessité d'assurer la vente de la nouvelle denrée que je mets dans le commerce, mais je ne crois pas qu'on puisse douter que le débit n'en soit très facile et très sur.

Je sais bien que les aristocrates ne seront pas fort empressés de se pourvoir a ma nouvelle boucherie et qu'ils feront ce qu'ils pourront pour la faire tomber, mais la concurrence des seuls jacobins suffira pour soutenir les prix et donner des profits honnêtes aux vendeurs ; et je ne doute pas que ma nouvelle denrée ne se débite aisément au prix du meilleur veau et au delà, car je pense que comme ce seroit un aliment de *fantaisie* on pourroit se dispenser d'en fixer le *maximum*. Si l'on craignoit d'ailleurs que les ennemis du gouvernement révolutionnaire ne tentassent d'en dégouter les bons citoyens, j'ai un moyen sûr de déjouer leur complot en les forçant d'en manger eux-mêmes.

On cherche depuis longtems, sans fruit, une manière sure et non équivoque de constater le vrai patriotisme, et mon projet le fournit ; car on n'a qu'à décréter que tous ceux qui ne mangeront pas au moins une fois par semaine de la viande de la boucherie nationale seront regardés comme suspects et par suite emprisonnés, leurs biens séquestrés ou même confisqués et leurs personnes déportées à la pair ?, bien entendu qu'ils ne seront trouvés coupables d'aucun autre délit ou conspiration. le livre du boucher national feroit foi de votre patriotisme, et si on pouvoit craindre qu'après avoir acheté les viandes, vous ne les mangeassiez pas, on préviendroit aisément cette fraude en décernant cent pistoles de prime au cuisinier ou autres gens qui vous dénonceroient.

Mais, je le répète, on n'auroit pas besoin de ces moyens extraordinaires pour assurer le débit ; les jacobins seuls et tout ce qui est, comme moi, dévoué aux comités de salut public et

de sureté générale, soutiendroient la vente. il n'y auroit point de fête patriotique où la pièce principale du festin, ou du moins quelque plat recherché ne vint de la boucherie nationale. ce seroit la vraie communion des fidèles l'Eucharistie des jacobins.

Telles sont les vues dont je fais hommage au Comité de salut public. c'est à lui que je dois de m'y être élevé, l'établissement que je propose ayant pour base l'organisation et l'activité qu'il a données au gouvernement révolutionnaire et les opérations des tribunaux révolutionnaires qu'il ne cesse de diriger, et mon plan n'étant autre chose qu'une conséquence naturelle, et je ne fois pas difficulté de l'avouer, un simple développement du sien. en voyant la justice revolutionnaire sous toutes les formes que le comité lui a données, faire exécuter 60 et 70 mille personnes par an, et se disposer à hâter encore le bonheur public en portant ce nombre bien plus loin, et, comme je l'ai expliqué plus haut, jusqu'à cent mille, je n'ai pas eu sans doute un grand mérite à suggérer l'idée bien simple de rendre tant de morts utiles à ceux qui vivent.

Mais l'on peut me savoir quelque gré d'avoir eu le courage d'énoncer une vérité utile obscurcie pour la plupart des hommes par beaucoup de préjugés, et toujours guidé par les maximes et l'exemple du Comité, d'avoir apprécié les principes de cette morale commune et pusillanime qui a jusqu'à présent égaré les hommes de toutes les nations et de tous les siècles dans la recherche des vraies sources du bonheur des sociétés.

Je finirai par une observation importante qui, j'ose le dire, montrera que j'ai vraiment approfondi mon sujet et étudié les intérêts du comité. la malveillance lui a prêté un systême de dépopulation d'après lequel le nombre des habitans de la france devoit être réduit à la moitié au plus de ce qu'il étoit en 1789. c'est une calomnie, mais il faut convenir que la multiplicité et la

continuité des exécutions y donne quelque vraisemblance. Or, l'adoption de mon plan par le comité la réfute victorieusement.

La destruction annuelle de cent mille individus adultes seroit en effet une cause puissante de dépopulation dont l'action seroit terrible et laisseroit le comité de salut public sous l'imputation que de mauvais patriotes élèvent contre lui ; mais lorqu'on le verra en même tems faisant servir ce qui meurt à la conservation de ce qui reste vivant, la calomnie tombera d'elle-même, car par les soins du comité se vérifiera la grande loi de la nature énoncée par Aristote : *corruptio unius est generatio alterius.*

Juillet 1794

Post scriptum
Suite du *préjugé vaincu*

On m'opposera même les lois du goût, qui prescrivent d'éloigner de la scène les objets hideux, et qui ne veulent pas qu'on montre la nature elle-même dans son désordre et dans sa laideur.

Voici mon excuse : dans la solitude que l'exil, les emprisonnemens, les assassinats avoient faite autour de moi au sein d'une ville immense, témoin des scènes cruelles que chaque jour ramenoit, voyant tomber à mes côtés tant de personnes que j'étois accoutumé à chérir ou à respecter, avec lesquelles j'avois passé ma vie et comptois la finir, désespéré, oppressé de sentimens pénibles et déchirans, j'avois besoin d'en alléger l'insupportable fardeau ; j'avois besoin de les déposer dans quelques écrits qui pussent les conserver et les transmettre ; j'espérois suspendre ou adoucir pour quelques momens les peines de mon cœur, en traçant une vive peinture des objets mêmes qui venaient sans cesse les renouveller.

Mais en prenant la plume, j'étois souvent arrêté par l'impuissance de rendre ce que je sentois ; je trouvois tous les mots sans énergie, toutes les expressions ternes, tous les moyens du style sans effet ; et je me suis vu forcé de recourir à cette ironie profonde et triste que suggère l'excès du malheur, et le seul langage qui lui reste, qui lance à l'oppresseur tout puissant des regards dédaigneux comme autant de traits perçans et acérés ; dont le sourire amer lui exprime sans équivoque l'horreur qu'il inspire et verse dans son ame une honte et un dépit plus pénibles que le remords qu'il est incapable d'éprouver.

Tels sont les sentimens qui m'ont inspiré cet écrit, et je ne crains pas de dire que dans sa forme singulière, dans son ap-

parente cruauté, dans le sérieux et le sang-froid que l'auteur y affecte, on reconnaitra la situation des choses et des esprits à l'époque où il a été fait, environ un mois avant le 9 thermidor : c'est dire tout à celui qui a vu ces jours désastreux.

[Ce qui suit est rayé sur le manuscrit :]

Ce genre de satyre paroit avoir été inconnu à l'antiquité ; c'est celui de Swift, l'un des meilleurs esprits et des meilleurs Ecrivains de son pays et de son siècle. il l'a employé avec succès à la défense de l'Irlande sa patrie, contre un gouvernement oppresseur. à celui qui se propose de semblables modèles, on pourra reprocher l'exécution si elle est vicieuse, mais non le genre, que justifie une telle autorité.

J'ai d'autant plus de droit de m'appuyer de celle de Swift, que dans ce genre qui a des limites difficiles à placer et aisées à franchir et que Swift lui-même a quelquefois passées, je me suis tenu toujours en deçà.

Dans le projet modeste d'engraisser les enfans des Irlandois pour les servir aux tables des lords anglois, il se laisse aller à des détails choquans et à des images dégoutantes, lorsque je n'indique les objets que generalement et que je ne les montre que dans l'éloignement.

[A partir de ce § le texte du manuscrit n'est plus rayé]

Je conçois pourtant, et je suis loin de blâmer l'impression d'horreur qui pourra saisir des femmes sensibles à l'aspect de tableaux que je n'aurai pas tracés moi-même, mais que leur imagination une fois mise en mouvement viendra leur présenter. elles jetteront le livre loin d'elles, et elles feront bien ; elles ne

sont pas plus faites pour de telles émotions que pour exercer les travaux pénibles, courir les hasards des combats et se jetter dans la mêlée d'une révolution ; ce n'est pas pour elles que j'écris.

Quels sont donc les lecteurs à qui je m'adresse ce seront tous les hommes en qui je suppose vivant ce sentiment énergique d'indignation, que soulève l'injustice, et qui est notre dernière défense contre l'oppression. je m'adresse à ceux qui ont vu si longtems l'esclavage et la mort planant sur ce vaste empire, et marquant à leur gré leurs victimes, à ceux qui ont été témoins des massacres du 2 septembre à paris, des boucheries de Lyon, des noyades de Nantes, de l'incendie, de la dévastation de provinces entières, et de l'extermination de leurs habitans, à ceux enfin qui ont vu cette suite non interrompue d'assassinats juridiques et journaliers qui ont souillé la capitale et nos principales villes... eh, que ne doivent-ils pas avoir le courage d'entendre et de lire après ce qu'ils ont eu la patience de voir et de souffrir !

Les lois du goût, me dit-on ! ah ! sans doute, celui qui veut m'entretenir au théâtre des malheurs fabuleux de la famille d'Agamemnon, ne mettra pas sous mes yeux les membres sanglans du fils de Thieste. il s'écarteroit de son but qui est de donner un plaisir à mon esprit et des sentimens moraux à mon cœur. mais si Antoine veut animer les Romains contre les meurtriers de son ami, il découvre à leurs yeux le corps sanglant de César, et compte ses blessures ; et quand nous avons, non pas une mort, mais des milliers de meurtres à deplorer et à venger, quelles expressions sont trop fortes et quelles peintures peuvent être trop énergiques.

Loin de nous donc cette délicatesse. il faut écrire contre un gouvernement sanguinaire en caractères de sang, et nous résoudre à entretenir encore quelque tems les souvenirs déchirans et les images horribles des maux passés, pour en éloigner à jamais le retour...

Suite

[Le passage qui suit est rayé sur le manuscrit]

Je crois les observations qu'on vient de lire suffisantes pour faire excuser la forme de ce petit écrit, mais j'en ajouterai de nouvelles pour combattre l'impression défavorable qui peut se répandre sur moi-même pour le sang froid avec lequel j'ai présenté tant d'horribles tableaux.

Comme au théatre l'acteur qui joue avec vérité le rôle de Narcisse ou de Néron, est pris en haine par l'enfant bien né qu'on a mené voir Britannicus, on peut croire que les sentimens affreux que j'ai exprimés avec quelque force ne me sont pas en une horreur aussi grande qu'ils le sont à des cœurs vraiment sensibles.

Comment est-il possible dira-t-on qu'un homme vraiment pénétré de l'horreur qu'ont du lui inspirer de telles cruautés, ait le courage de les peindre, ait conçu le plan d'un tel écrit et l'ait suivi avec constance sans en être détourné par tant de sentimens violens qui devoient l'assaillir ? comment a-t-il pu, à tête reposée et de sang-froid, compter les meurtres, mesurer le sang et se jouer, comme les fossoyeurs d'Hamlet, avec des têtes ? non il faut avoir un cœur de bronze pour pouvoir arrêter sa vue sur de tels objets, et des sentimens d'humanité superficiels et foibles pour pouvoir les écarter et les oublier à ce point.

Je ne me dissimule pas que cette objection a quelque chose de plausible. je n'en suis ni surpris, ni blessé, mais je puis y répondre.

J'observerai d'abord que je crois y avoir déjà répondu ci dessus en exposant avec vérité le motif qui m'a poussé, les circonstances dans lesquelles j'ai écrit, les sentimens qui m'ont agité, le but auquel j'ai tendu.

[A partir de ce § le texte du manuscrit n'est plus rayé]
[(un nom est indiqué dans la marge : Bouchard – ?)]

Un jeune enfant effrayé à la vue d'un masque difforme, accourt vers sa mère et cherche un asyle entre ses genoux ; mais si, le masque ôté, il reconnoit un visage qui lui est familier, le sourire succéde à son effroi, et il verra désormais le masque sans horreur, instruit qu'il est que ce déguisement cache un véritable ami.

Seroit-ce donc demander trop à mes lecteurs que de vouloir qu'après m'avoir vu sans masque dans d'autres écrits qui n'annoncent pas un antropophage, ils n'aient plus peur de moi ?

On demande comment il est possible de concilier des sentimens humains avec la disposition d'esprit que suppose un tel ouvrage. Si le fait ne peut être douteux ni à ceux de qui je suis personnellement connu ni à ceux qui connoissent mes ecrits, je ne suis pas obligé d'expliquer comment se fait cette conciliation.

Cependant pour ma propre défense et peut-être pour l'instruction de quelques lecteurs, je vais tâcher encore de faire entendre comment l'esprit peut s'occuper d'exprimer en diverses manières et de présenter sous des formes détournées et singulières les sentimens les plus vifs et les plus profonds, sans que ces sentimens perdent rien de leur énergie et de leur profondeur ; comment on peut faire une caricature du crime, sans perdre un moment le sentiment d'horreur qu'il inspire.

Ce phénomène est le produit d'une sorte de méchanisme de la pensée, par lequel l'esprit se sépare un moment des objets qu'il veut peindre pour les voir sous un certain aspect et en saisir mieux les contours. mais lorqu'il veut peindre ainsi le crime, quelques couleurs qu'il emploie et sous quelque forme qu'il le présente, peut-on dire qu'il ne le sent pas dans toute son horreur, quand c'est cette horreur même qui lui a mis le pinceau à la main ? car si la sensibilité se tient un moment à l'écart pour ne pas troubler son travail, c'est toujours après le lui avoir commandé et en le dirigeant encore.

Les personnes qui ne sont pas accoutumées à une attention très forte et très soutenue, auront quelque peine à comprendre cette espèce de séparation passagère de la faculté de penser et de celle de sentir, l'unique état peut-être qui donne à chacune toute son activité et toute son énergie ; mais ce phénomène n'en est pas moins réel.

C'est à cette séparation qu'il faut attribuer la puissance des secours que donnent les sciences et les lettres contre les infortunes de la vie ; non pas que l'homme le plus accoutumé à réfléchir puisse employer ce remède à tous les momens et surtout à l'instant même où les horreurs sont sous ses yeux ; mais la première impression passée, la nature conservatrice appelle ses ressources, les besoins de la vie qu'il faut satisfaire tant qu'on ne la regarde pas comme un insupportable fardeau, les devoirs du sang et de l'amitié, le travail du corps, et enfin le plus puissant de tous les secours, l'attention forte de l'esprit, pour les hommes qui ont contracté cette heureuse et noble habitude.

L'emploi de toutes ces ressources est une véritable distraction qui écarte un moment de nous les objets et les sentimens douloureux. mais comme on ne peut pas dire de celui qui mange le lendemain du jour où il a perdu son père ou son ami, qu'il ne

sent pas sa perte, ce reproche ne sera pas mieux fondé contre celui qui applique les facultés de son esprit à peindre dans toute son horreur une grande calamité sociale pour en faire détester les causes, quoique ce travail de l'esprit l'arrache en grande partie au sentiment actuel de ses maux.

Si cette distraction passagère qui, en suspendant un moment le sentiment d'horreur pour l'injustice et la toute puissance du crime, laisse la liberté de le peindre, pouvoit fonder une opinion défavorable contre l'ecrivain, le romancier le plus profond dans la connoissance du cœur humain, l'auteur dramatique qui a peint les passions des couleurs les plus fortes et les plus vraies, Richardson, Racine ne seroient pas à l'abri d'un tel reproche, car leurs chefs d'œuvre n'ont pu être produits que par une force d'attention, une sagacité d'esprit, une profondeur d'analyse, une activité de génie, incompatibles avec le sentiment actuel, vif, déchirant et douloureux qui accompagne les passions qu'ils ont peintes au moment où elles ont toute leur énergie. De celui qui a tracé avec tant de vérité et de force ces caractères de Néron et de Narcisse immortalisés pour la honte, seroit-ce avec quelque justice qu'on diroit qu'il est impossible, avec un cœur bon, d'anatomiser le cœur d'un tyran, et avec une ame honnête de creuser avec tant de profondeur dans celle d'un scélérat consommé.

Il étoit sans doute pénétré d'une grande horreur pour ces monstres à face humaine, puisqu'il a si bien su nous la transmettre. cependant, pour les peindre ainsi, il a bien fallu qu'il domptât en lui-même cette impression qui, agissant avec toute son énergie, ne lui auroit pas laissé la liberté d'esprit nécessaire pour suivre tous les procédés de son art.

Enfin, c'est sous cette forme que mon indignation et ma douleur ont cherché à se répandre. si, dans une si terrible situation, elles n'avoient pu prendre qu'une forme et n'avoir qu'un

genre d'expression, en supposant que la force humaine pût soutenir cette infernale uniformité, je n'aurois pas tracé une ligne de l'écrit qu'on vient de lire ; mais le malade souffrant s'agite et se tourne, essayant si quelque posture lui rendra son mal plus supportable. l'abattement, le désespoir étoient bien mon état habituel ; mais j'en sortois quelques fois par l'indignation, et de ce dernier sentiment passant au mépris et à l'ironie, j'ai trouvé quelque soulagement à applaudir au crime pour le montrer mieux dans toute son horreur, et à sourire aux scelerats en leur plongeant le poignard de la satyre dans le cœur.

(septemb.1794)

Tel a été mon but, tels ont été mes motifs et telle est mon excuse. S'il est encore des lecteurs qui la trouveraient insuffisante, j'en appelle de leur jugement à tous ceux qui savent démêler la vérité dans le ton et le caractères des écrits, et je me console de cette petite injustice par le témoignage que je me rends.

Le Préjugé vaincu
ou
Nouveau moyen de subsistance pour la nation, proposé au Comité de salut public, en messid. de l'an 2 de la République.

Humana ante oculos fœdè cum vita jaceret
in terris oppressa. Lucret.

Juillet 1794.

Le préjugé vaincu

Depuis que le comité de salut-public, dirigé par un de ces hommes rares que la nature appelle à faire le sort des empires en les douant d'une ame forte, a donné au gouvernement révolutionnaire ce mouvement rapide qui entraine tout devant lui, la victoire a constamment suivi nos armes contre les ennemis du dehors, tandis que les ennemis intérieurs de la révolution, surveillés et poursuivis sans relâche par un patriotisme d'un genre nouveau qui a changé tous les bons citoyens en autant d'honorables espions, de vertueux délateurs et d'exécuteurs bénévoles de la justice nationale, tomboient dans toute l'étendue de la france et surtout dans la capitale, le spectacle continuel de leur

juste punition, de sorte que le vœu du grand Marat qui demandoit 300 mille têtes, va s'accomplissant tous les jours.

Au milieu de tant et de si brillans succès, il est triste d'avoir encore à se défendre d'un ennemi intérieur qu'on ne peut combattre ni avec le fer, ni par des loix rigoureuses; la faim.

À dieu ne plaise que je veuille répandre parmi le peuple d'inutiles et dangereuses allarmes. je m'adresse à des hommes sages qui veillent à notre salut et qui ne veulent que la vérité, pour ne faire que le bien; mais je ne dirai rien qui leur soit nouveau en observant que l'immense consommation qui s'est déjà faite de toutes les réserves anciennes et de toutes les avances nécessaires à la reproduction,

La

la dégradation de la culture par des causes nombreuses et connues de tout le monde et la difficulté de pourvoir à tant de besoins pressans par les ressources étrangères, doivent donner des inquiétudes graves sur la subsistance d'un si grand peuple.

C'est en vain qu'on a mis en usage les réquisitions de denrées de toute espèce et le droit presque illimité de prehension tant chez les cultivateurs que chez les propriétaires et les marchands, et enfin la loi salutaire du Maximum, la progression rapide de l'accroissement des prix et la rareté réelle des choses vénales font craindre comme un événement prochain une véritable disette, pour ne pas dire un des plus terribles fléaux qui puisse affliger l'humanité, la famine.

Dans de telles circonstances, j'ai cru faire acte de bon citoyen, en

Soumettant humblement au jugement du comité quelques idées que je crois utiles, et un moyen que je crois neuf pour procurer à la nation une ressource puissante dans les besoins qui vont la presser, ne demandant d'ailleurs d'autre récompense de mon zèle que le bonheur d'être utile et l'honneur d'avoir contribué par mes veilles à la conservation et à l'affermissement du gouvernement révolutionnaire qui, par les soins vigilans du comité de Salut public, et sous les auspices du vertueux Robespierre, doit faire le bonheur de mon pays.

Je ne me dissimule pas que l'exécution de mon plan pourra, comme toutes les découvertes utiles, trouver des obstacles dans d'anciens préjugés, mais je

mais je la confie à des hommes à la voix
desquels un peuple entier les a secoués
presque tous. préjugés religieux, égards
et compassion pour l'âge et le sexe lorsque
ces sentimens se sont trouvés en opposition
avec l'intérêt de la patrie, fausse huma-
nité qui s'effraye du nombre des victimes
qu'il faut immoler à la liberté, morale
privée en contraste avec la morale
publique, respect superstitieux pour
la propriété, &c. d'après ces exemples
de leur courage, je me flatte aussi qu'ils
braveront et combattront avec le même
succès les fausses idées, les craintes
pusillanimes qui s'opposeroient au
bien que je veux faire à ma nation.
il est temps de développer mon projet.

Je commence par établir un fait
général qui est la base de mon plan,

c'est que l'homme peut servir et a servi en effet souvent de nourriture à l'homme. c'est ce qu'on ne sauroit révoquer en doute, à moins de se livrer à un pirrhonisme historique universel.

Les Scythes, les Egyptiens, les Indiens, les Phéniciens, les Perses, les Grecs, les Romains, les Gaulois, les Germains, les Bretons, les anciens habitans de l'Espagne, les peuples Nègres, &c. ont tous immolé des hommes à leurs divinités, et il paroit vraisemblable que ces coutumes ne se sont établies qu'à la suite de l'antropophagie, qu'on n'a immolé l'homme qu'après en avoir mangé; la première loi des sacrifices de toutes les religions étant que la chose offerte soit à l'usage de l'homme, et que l'offrande elle-même soit

pour

pour lui une privation. les nations encore sauvages (car ce n'est que de celles là que je parle) auront immolé des hommes à leurs dieux, par la même raison qu'elles leur offroient les fruits et le poisson et les animaux dont elles se nourrissoient. c'est du moins l'opinion de la plupart des savans, que je ne fais qu'énoncer ici.

Mais je ne prétends pas m'en tenir à cette conjecture qui ne porte que sur des faits qui se perdent dans des siècles reculés, lorsqu'il en est tant de plus rapprochés de nous et de mieux constatés.

Selon les relations des indes et de la Chine de deux voyageurs mahométans, traduites et publiées par l'abbé Renaudot et qui sont du milieu du 9e siècle, à cette époque beaucoup d'isles des mers d'asie étoient habitées par des peuples anthropophages, et Marco-Polo, à la fin du 13e siècle, et

Navarette au commencement du 16.e les ont encore trouvés tels.

Selon Teixeira les habitans de l'isle de Java mangeoient de la chair humaine et n'ont quitté cet usage qu'en embrassant le Mahométisme. on a reconnu la même coutume chez les Peguans dans les isles Célebes, chez les Caffres et chez beaucoup de nations de l'afrique.

Enfin pour achever de parcourir l'ancien monde, le feu C.te d'Estaing a dit à qui a voulu l'entendre que dans une expédition à Sumatra, il avoit connu une nation antropophage de trois à quatre mille hommes appellés les Battas, et qu'il avoit vu de ses yeux, dans une case de ces indiens, des membres d'hommes dans le saloir.

Quant au

Quant au nouveau monde, le fait est encore plus constant. lorsque les Européens l'ont découvert, toutes les nations Sauvages du Nord de l'Amérique mangeoient leurs prisonniers, et on a retrouvé des traces non équivoques d'antropophagie chez les Mexicains, peuple qui s'étoit élevé à quelque civilisation. dans les isles, les Caraïbes, selon toutes les relations, et dans le continent méridional les Galibis, les habitans des bords de l'yupura, au rapport de la Condamine, et beaucoup d'autres peuplades avoient cet usage plus ou moins étendu.

Enfin, Banks et Cook et Bougainville l'ont retrouvé chez les habitans de la nouvelle Zélande et dans beaucoup d'isles de la mer du Sud. Banks au retour de son premier voyage, revêtu d'un habit de Sauvage, accroupi à leur maniere, feignoit de manger

une tête d'homme dont il tenoit le squelette entre ses genoux, spectacle dont il m'a dit avoir été le témoin, et dont il m'a donné la représentation.

Il ne peut donc rester aucun doute sur ce fait général que l'usage de manger des hommes, abandonné par les nations policées, nombreuses et riches, se trouve fréquemment établi chez celles qui sont plus voisines que nous de l'état de nature, dont J. J. Rousseau a si bien prouvé la supériorité sur l'état de civilisation. mais de ce qu'on ne le trouve guères que chez des nations sauvages et pauvres, il ne faut pas conclure qu'il ne sauroit convenir, en certaines circonstances, à des peuples civilisés.

En observant les nations où cet usage est établi, on y reconnoit deux circonstances qui ont pu l'y amener et l'y maintenir: l'une leur ignorance dans l'art de se nourrir,

en

en s'assurant une subsistance régulière et annuellement renaissante du sol, sollicité par le travail; l'autre est l'état habituel de guerre avec les peuplades voisines, qui leur fournit, dans les corps de leurs ennemis la subsistance qui leur manque faute d'une culture régulière ou de succès dans leurs entreprises de chasse.

Il semble, au premier coup d'œil, que la première de ces circonstances n'ayant plus lieu dans une société civilisée et plus ou moins agricole, l'usage des nations sauvages ne peut s'y établir, par la raison même que le besoin ne l'y appelle pas: les peuples arrivés à la vie pastorale, et à plus forte raison ceux qui se sont laissé aller à l'établissement de la propriété territoriale et à la vie agricole qui réunit tous les moyens de subsistance que l'homme peut rassembler, n'ont, dira-t-on, aucun besoin de

de recourir à ce genre de nourriture, dont quelques raisons peuvent d'ailleurs les détourner. mais cette observation ne peut avoir de force que ~~régulièrement~~ généralement parlant et pour les sociétés qui se trouvent dans leur état ordinaire d'abondance et de prospérité; mais une société même agricole et anciennement riche en tout genre de productions de son sol, peut à la suite de quelque grand bouleversement de son gouvernement, de dépenses excessives de guerre et d'administration, de consommations anticipées de ses réserves, de dévastations de ses propriétés territoriales, ~~et généralement~~ ou de grands désordres intérieurs, éprouver des besoins aussi pressans qu'une horde sauvage, et se voir ainsi obligée non seulement d'employer tous les moyens de subsistance jusqu'à présent

jusqu'à présent connus, mais d'y en ajouter, s'il est possible, de nouveaux, et à plus forte raison de ne pas négliger celui qu'emploient les peuples que nous avons cités, qui se trouveroit légitimé par le même besoin.

Or, que nous nous trouvions précisément dans cette situation, que nous ayons à craindre très prochainement une disette réelle et des besoins qui exigeront l'emploi de toutes les ressources imaginables, c'est ce que le comité de salut public, non plus que tous les gens sensés ne peuvent se dissimuler.

La seconde circonstance, je veux dire l'état de guerre qui favorise et entretient l'anthropophagie chez les peuples sauvages, n'ayant pas lieu habituellement entre les nations civilisées de l'Europe, il sembleroit que le défaut de cette ressource

doit éloigner les peuples civilisés de la coutume dont il s'agit, car la guerre n'y étant pas habituelle, on ne pourroit y compter pour fournir à des besoins constans.

à défaut de guerre chez un peuple civilisé, des ressources du genre de celles qu'ont les nations sauvages ne peuvent se trouver que dans les condamnations à mort pour les délits que la loi punit de cette peine; mais dans une société policée, sous un gouvernement affermi, un ordre public établi, le nombre des morts violentes est trop peu considérable pour procurer un secours qui puisse être compté. on sait, à n'en pas douter, que dans toute l'étendue de la france sous l'ancien régime, dont les vices sont d'ailleurs

d'ailleurs si bien reconnus, il ne se faisoit pas chaque année l'une dans l'autre plus de quelques centaines d'exécutions, quoiqu'il y eut peu de grands crimes qui échappassent à la punition. or, deux ou trois cens exécutions seulement ne pouvant fournir qu'une très petite quantité de nourriture, ne vaudroient pas la peine qu'on introduisit parmi nous l'usage dont il s'agit.

Mais c'est ici qu'on reconnoit combien heureusement en poursuivant d'autres avantages le comité de salut public se trouve avoir préparé les voyes à l'exécution de mon projet en ouvrant chez nous une source presque aussi abondante en moyens de subsistances que la guerre l'est, proportion gardée pour les nations qui n'ont ni arts ni culture, et cette source est le nombre et la continuité des exécutions à l'aide desquelles le comité a soutenu

Le

le gouvernement révolutionnaire, en faisant tomber sous la hache vengeresse cette foule immense de coupables de tout âge, de tout sexe, de toutes professions, de tous états, tous ennemis de la nation.

Le Comité, dans l'exécution de ses grandes vues pour le salut et le bonheur public, trouvoit de fortes résistances à vaincre et de nombreux opposans à réduire et à punir. S'il se fut contenté de dévouer à la mort les principaux de ces opposans, comme on a fait communément dans les dissentions civiles les plus animées, et s'il se fut astreint dans les jugemens aux formes ordinaires de la justice criminelle, le produit des condamnations seroit bien modique, bien borné et bien incapable de fournir à un grand peuple

une

une ressource de quelque importance du genre de celle à la quelle je propose de recourir, mais le remède à cette insuffisance résulte de la manière habile et sage avec laquelle le comité mène sa grande entreprise.

Il a d'abord pris pour règle cette maxime que tout homme qui a joui de quelques avantages sous l'ancien régime est un ennemi irréconciliable du nouveau dont on ne peut se dispenser de se défaire, et ne faisant d'ailleurs aucune exception pour l'âge et le sexe et l'état et pour aucune autre circonstance, il a enveloppé dans ses justes proscriptions, un nombre cent fois, mille fois plus considérable que celui qu'on auroit pu obtenir par les procédés ordinaires dans les plus violentes révolutions.

Il falloit ensuite trouver des moyens de donner à la justice révolutionnaire

l'activité qui lui étoit nécessaire ; delà la création des tribunaux révolutionnaires occupés de ce seul objet, l'abrégement et l'abolition même des formes communes, le choix des juges et des jurés parmi les hommes les plus dévoués au gouvernement révolutionnaire, le soin de contenir dans de justes bornes les défenseurs officieux en écartant d'ailleurs les mauvais patriotes de cette fonction par l'obligation où ils étoient de fournir des certificats de civisme.

Ces moyens laissant encore quelque lenteur à la marche de la justice révolutionnaire, le comité de salut public a provoqué et obtenu le décret du 22 prairial par lequel les défenseurs officieux ont été supprimés, et la défense des accusés confiée à la seule conscience des juges et des jurés, lorsqu'ils se déclareroient

déclareroient eux-mêmes suffisamment eclairés.

Je ne dois pas oublier qu'un grand secours a été donné à la justice nationale dans les commissions militaires mises à la suite des armées révolutionnaires, dans la mission des députés commissaires parcourant les départemens avec des pouvoirs illimités, créant des tribunaux révolutionnaires et nommant les membres qui les composent, cassant ceux qui ne montrent pas assez d'énergie révolutionnaire, et confiant quelque fois aux troupes mêmes sur le champ de bataille et au peuple en masse dans les villes le droit et le soin d'exercer les justes vengeances de la nation.

C'est par l'emploi de tous ces moyens que le Comité de Salut public, en punissant les ennemis de notre heureux gouvernement, se trouve en même tems avoir préparé pour nous des ressources plus

abondantes dans les besoins dont nous sommes menacés qu'on ne pourroit en avoir dans aucune autre société politique et même dans les nations sauvages, proportion gardée, et toutes choses égales d'ailleurs.

On sentira mieux tout l'avantage des opérations du Comité si j'en présente le résultat d'une manière plus précise d'après des calculs que j'ai faits avec toute l'exactitude que demande l'importance de mon sujet et dont je pourrai fournir les détails au Comité, s'il daigne accueillir mon projet.

A dater seulement du 2 septembre 1792, espace de 21 mois au moment où j'écris, on peut estimer de la manière suivante le nombre des ennemis du peuple dont on a fait justice.

à Sois

À Paris, le 2 Septembre et jours suivans	5000
à Lyon	10000
à Marseille, Nismes, Orange, &c.	10000
à Orléans, Angers, Nantes et en général la Vendée	60000
à Bordeaux et pays environnans	6000
dans les départemens du Nord, Arras, Cambray, &c.	6000
à Paris par le tribunal revolution.re	3000
Et par approximation dans le reste de la france	20000
Total	120,000

Celle quantité nous étant donnée par vingt et un mois seulement d'activité du gouvernement et des tribunaux révolutionnaires, voilà donc bon an mal an au moins soixante dix mille corps sur les quels nous pourons compter.

mais ce

Mais ce résultat est dans la supposition que la justice révolutionnaire ne fasse que conserver la même activité qu'elle a aujourd'hui ; or, notre situation est beaucoup plus avantageuse, puisque le nombre des jugemens ou plutôt des condamnations augmente graduellement d'un jour à l'autre tant à Paris que dans les départemens et que le comité de Salut public par l'organe de Robespierre, de Collot, de Barrère, de Billaud, de St. just, ne proclamant sans cesse la nécessité de presser les mesures révolutionnaires bien au delà de tout ce que nous en voyons.

Il faut être juste. si l'on considère la nature et l'étendue de la besogne entreprise par le comité de Salut public, on concevra la nécessité où il est de donner une plus grande extension à ses plans et un plus grand mouvement à ses moyens.

En supposant

En supposant qu'il voulut et put se contenter d'accomplir le vœu du grand Marat qui demandoit 300 mille têtes ; à 70 mille par an, il en auroit encore pour trois ans et quelques mois. mais il s'en faut bien que ce soit là tout ce qui est à faire. Marat étoit trop habile pour développer tout son plan à la fois. il alloit par degrés comme tous les hommes sages. il ne pouvoit pas se dissimuler que 300 mille exécutions nous débarassoient à peine de tous les prêtres, de tous les moines, de toutes les religieuses, de tous les nobles, et il n'ignoroit pas qu'il falloit extirper encore l'aristocratie financière, l'aristocratie commerçante, l'aristocratie industrieuse, l'aristocratie boutiquière, l'aristocratie fermière, l'aristocratie littéraire, &c., moisson bien autrement abondante et qui appeloit aussi la faux de la révolution.

Cette grande vérité que je crois avoir été bien connue de Marat n'a pas échapé à la sagacité du comité de salut public qui s'est en effet fortement occupé de faciliter et de hâter les opérations des tribunaux révolutionnaires, en faisant agrandir les salles des jugemens, en faisant juger jusqu'à 40 et 50 et 60 prévenus à la fois en masse et en deux et trois heures de tems, en cherchant des moyens de perfectionner l'instrument du supplice pour lui faire ~~frapper~~ abattre un plus grand nombre de ~~coupables~~ têtes à la fois, &c. . . .

La juste confiance que nous devons avoir au succès de ses efforts me fait donc penser que nous pouvons aisément compter pour l'avenir, pendant une suite d'années, sur environ 100 mille corps, ce qui n'est que trois dixièmes

10.er de plus que ce que la justice révolutionnaire nous a fourni dans moins de deux années de la vigoureuse administration du comité de salut public, et dans cette estimation on voit combien je me garde de l'exagération.

Comme j'écrivois ceci, l'idée d'ajouter aux ressources des exécutions révolutionnaires celle que la guerre actuelle pourroit fournir, s'est présentée à mon esprit; cette source pourroit en effet être très féconde, puisque depuis deux ans la guerre auroit pu nous donner au moins 200 mille corps d'ennemis et par conséquent annuellement autant que nous en espérons des jugemens ou exécutions révolutionnaires.

Je me suis dit aussi que mon plan adopté par les armées donneroit des avantages réels pour conduire la guerre elle-même, car le succès de presque toutes les opérations militaires dépendant surtout des approvisionnemens,

Les obstacles

les obstacles qui viennent de cette cause ne pourroient plus arrêter, puisqu'à mesure qu'on avanceroit dans le pays ennemi, on y trouveroit des vivres tout portés, et l'affaire du jour préparant régulièrement la subsistance du lendemain et quelquefois d'une semaine entière, les généraux seroient en état d'aller toujours en avant.

Enfin, je suis allé jusqu'à croire un moment qu'on pourroit y trouver l'avantage de fournir aux troupes un motif de courage de plus, et que, comme ce commandant qui conduisoit une troupe mal armée et mal vêtue, dit, en montrant l'ennemi: Enfans, vous êtes nus, il faut avoir les habits de ces gens là, nos généraux pourroient dire: Citoyens, voilà votre souper de ce soir et votre dîner de demain, et que ce seroit de quoi les mener au bout du monde.

Mais

Mais de plus mures réflexions
m'ont fait rejetter ce moyen.

D'abord nos succès nous faisant
présager une paix prompte, on ne pourroit
pas y faire fond pour l'avenir, et dès
l'année prochaine cette ressource nous
manqueroit, tandisque nous avons encore
plusieurs années devant nous de cette
petite guerre contre nos ennemis intérieurs,
qui est toujours sans danger pour les
patriotes, en même tems qu'elle leur
apporteroit les avantages que j'expose ici.
En matière de subsistances il faut savoir
sur quoi compter. La paix peut tout à coup
vous faire perdre des moyens que vous
aviez calculés; mais la guerre du dehors
finie, vos tribunaux révolutionnaires
demeurant toujours en action continue
roient de vous pourvoir.

En second lieu, et je confie ceci à la discrétion du comité, car je ne puis pas attaquer seul des armées, je crains que les troupes ne soient pas généralement aussi bien disposées que les habitans des villes, pour adopter mon plan. je fonde mon opinion sur le refus qu'elles ont fait d'exécuter le grand décret rendu sur la motion de Barrère, par lequel il est défendu de recevoir à quartier ni les Anglois ni les Hanövriens; car on sait que, malgré Barrère, nos soldats s'obstinent à ne pas égorger de sang-froid des ennemis vaincus et désarmés, d'où l'on peut conjecturer qu'ils ne seront pas fort empressés de les manger. enfin il y auroit toujours à craindre de leur part quelque tiédeur sur ce point, ce qui pourroit nuire

à

à l'établissement de mon plan, de sorte que je demanderais qu'on commençât par l'exécuter dans l'intérieur et avec les seuls moyens que fourniront les tribunaux révolutionnaires et en général la justice du peuple sous les diverses formes que lui a données ou laissé prendre le Comité de salut public.

Je conclus qu'en s'en tenant uniquement aux ressources de l'intérieur, fournies par les tribunaux révolutionnaires et autres moyens du Comité, mon plan une fois admis, on aura pour la subsistance du peuple cent mille corps annuellement. Les détails dans lesquels je suis entré montrent assez que je ne m'abandonne pas à des conjectures vagues, et que je calcule avec précision et sur des données incontestables. Je ne vois donc pas comment on pourroit se refuser à la conséquence que j'entire, qu'il est nécessaire et instant pour le salut du peuple,

et par conséquent légitime, de bannir le préjugé qui a laissé jusqu'à présent inutile une si grande quantité de subsistances qui peut soutenir, à l'aide de ceux qui ne vivent plus et qui n'ont rien à y perdre, l'existence de ceux qui vivent et à qui ce secours est utile et nécessaire.

Je dois maintenant répondre à quelques objections, les unes élevées par des naturalistes systématiques, les autres par des moralistes exagérés.

Les premiers prétendent que le genre de nourriture que je propose seroit mal sain pour l'homme; ils disent que les herbivores sont la nourriture naturelle des carnivores, et que l'homme lui-même étant principalement carnivore, ne peut trouver dans les ~~animaux~~ de son espèce la matière

la matière d'un bon chyle; quel l'ordre de la nature est que le mouton et le bœuf vivent de l'herbe des champs et des grains que l'homme leur dispense, et que l'homme vive ensuite de la chair du bœuf et du mouton; que voilà pourquoi nous ne mangeons ni les oiseaux de proie, ni les animaux féroces qui chassent les animaux frugivores, tandis que nous pouvons manger le cerf, le daim, le sanglier, &c.

Mais ces prétendus axiomes sont démentis par des exceptions nombreuses et des faits constans.

Parmi les volatiles, l'homme se nourrit fort bien d'animaux carnivores autant que lui-même tels que les canards, les dindons; les cochons. les poissons qui se dévorent tous les uns les autres, lui fournissent une nourriture agréable et saine. combien de gens mangent des chats.

des nations entières de l'amérique et de l'afrique et de l'asie mangent des singes qui ne sont que des hommes un peu dégénérés, ~~par quelque ancienne revolution~~ enfin, et pour aller plus directement au fait, il suffit d'opposer à ces naturalistes l'exemple des nations anthropophages qui reconnoissent toutes un aliment sain dans la chair de leurs semblables, et celui des Battas dont j'ai parlé plus haut et qui ont assuré au C.en Destaing en dinant chez lui, que elle étoit aussi bonne que celle du bœuf et du mouton qu'on leur servoit.

Pour répondre maintenant aux moralistes, qui nous opposent l'humanité, le respect qu'on doit entretenir pour elle, je dirai une chose bien simple et en même tems bien décisive, c'est que ces

prétendus

prétendues inhumanités ne s'exerceroient que
sur des corps morts et par conséquent insensi-
bles, et que si la maxime que le salut du
peuple est la suprême loi peut justifier
les exécutions de Lyon et de la Vendée et
d'Orange et de Paris, &c, faites sur des
hommes vivans, tout scrupule seroit bien
déplacé pour les morts, car le comité voudra
bien observer que ma doctrine n'est pas
qu'il faille tuer les gens pour les manger,
mais seulement que lorsqu'ils sont tués pour
de bonnes ou de mauvaises raisons, il vaut
mieux s'en nourrir que de les laisser
devenir la pâture des vers.

Mais, dira-t-on, ne faut-il pas
craindre l'influence fâcheuse que peut
avoir sur la sensibilité du peuple
pour l'affoiblir et même la détruire, le
spectacle habituel des objets que l'exécution de
mon projet mettroit sans cesse sous les yeux.

on a toujours pensé qu'il ~~ne~~ falloit ~~pas affoiblir~~ conserver dans l'homme l'horreur du sang; cette horreur étant une force ajoutée à la loi qui défend le meurtre, loi nécessaire à toute société; et la plupart des législateurs en ont été si convaincus qu'ils ont exclu des emplois publics et communément refusé d'admettre en témoignage les hommes qui versent habituellement le sang des animaux.

Je ne sais si l'effet qu'on paroit craindre est aussi réel qu'on le dit, mais réel ou non, il n'est plus temps de nous en garantir. Le gouvernement révolutionnaire nous a déjà tellement familiarisés avec ce spectacle, tant dans les départemens qu'à paris, par le nombre et la continuité des exécutions, que notre moralité n'a plus rien à perdre par l'effet de cette impression.

Le peuple

Le peuple de paris a vu cinq ou six mille personnes massacrées en quelques jours aux portes des prisons, et depuis cette époque où se sont établis les tribunaux révolutionnaires, il a suivi avec la même curiosité les exécutions journalières, d'abord de cinq ou six condamnés et puis de 15 et de 20 et bientôt de 30, 40 et jusqu'à 60 par jour, et dans le reste de la france tous ceux qui ont vu à Marseille, à Orange, à Lyon, à Arras, à la Vendée les grandes scènes de justice révolutionnaire données au peuple par les Maignet, les Collot, les Lebon, les Carrier, &c. peuvent désormais soutenir, sans que leur sensibilité s'en affoiblisse davantage, les spectacles bien moins choquans que l'exécution de mon projet pourra mettre sous leurs yeux; à cet égard le plus fort

se trouve fait; de sorte que mon projet ne peut être attaqué par la crainte de de diminuer en nous l'horreur du meurtre et du carnage avec les quels la justice révolutionnaire nous a déjà très heureusement familiarisés.

Mais je vais plus loin, et je dis que mon projet une fois adopté, loin de détruire en nous les sentimens moraux pour les quels on s'allarme nous ramèneroit plutôt à cette même humanité dont nous paroissons nous écarter un peu dans l'exécution des loix révolutionnaires. c'est ce que je vais faire entendre à l'aide de quelques réflexions.

1.° On sait que ce nombre immense de prisonniers de tout âge et de tout sexe qui

qui se monte, dit-on, à plus de 200 mille
dans l'étendue de la république, est traité
dans les prisons avec quelque dureté; que
des femmes délicates, de jeunes personnes,
des vieillards ont passé l'hyver dans des
chambres sans feu, dans des lieux bas et
humides, de véritables cachots; que d'autres
ont essuyé les chaleurs de l'été dans des
galetas sous les tuiles; qu'on leur y a
refusé souvent la permission de se nourrir
à leurs frais d'une manière saine, ou que
spoliés de tous leurs biens, par le seul fait
de leur arrestation, ils ont été réduits à
des alimens grossiers et dégoutans que leur
aisance et leur genre de vie antérieure ne
leur permettoit pas de supporter; enfin
que la prison a été pour plusieurs
d'entre eux un tombeau et pour
tous un vrai supplice.

Je me dirai

Je ne dirai pas, comme la troupe moutonnière des publicistes qui ne peuvent s'élever à la hauteur d'un gouvernement révolutionnaire, que la prison ne doit pas être une peine ; que celui qui n'est pas jugé, ne pouvant être regardé comme coupable, n'en doit subir aucune avant sa condamnation, &c.

Toutes ces maximes peuvent être vraies dans l'état commun des choses, mais non pas en révolution ; elles énoncent des droits naturels et inaliénables de l'homme, mais les droits naturels dorment sous le gouvernement révolutionnaire.

Ce n'est donc pas pour l'amour des prisonniers que je me hasarde à blâmer les sévérités des prisons ; mais je dis que ces sévérités mêmes n'auroient pas lieu dans un ordre

dans un ordre de choses où les corps des détenus, tous condamnés d'avance, seroient destinés à l'usage que je conseille d'en faire.

Nous savons par toutes les relations des pays où l'on mange des hommes, que pendant le tems qui précède leur sacrifice, on les nourrit avec soin et même avec quelque délicatesse, et qu'on ne les immole que quand ils ont acquis un peu d'embonpoint.

En adoptant mon projet, on soigneroit de même la santé des prisonniers, on adouciroit les rigueurs de leur captivité, et ils gagneroient à cela, ainsi que la nation elle-même; puisque la plupart, au lieu de cette mort lente qu'on leur fait souffrir avant la mort violente qui les attend, goûteroient encore quelques moments d'une existence où, les premiers besoins de la vie étant satisfaits, les peines du corps ne seroient pas ajoutées inutilement aux peines et

et aux terreurs dont leur ame se remplit au moment où ils tombent dans les mains redoutables d'un comité.

2.° Une seconde observation prouvera, comme la précédente, que l'humanité ne peut que gagner à l'exécution de mon projet dans le système actuel de notre gouvernement.

En voyant dans les corps des condamnés une nourriture pour le peuple, on sera assez naturellement détourné de faire mourir des vieillards septuagénaires et octogénaires accusés de conspirations impuissantes, ou d'avoir ~~en Pologne~~ envoyé quelques secours à ~~correspondance avec~~ leurs enfans et petits enfans émigrés, et tant de membres de nos anciennes cours souveraines usés dans les travaux de la magistrature, tant de vieux militaires blanchis sous les armes,

tant

tant de vieux prêtres, de vieux moines, de vieilles religieuses ayant consumé leur vie dans les fonctions ecclésiastiques ou les exercices du cloître, et dont les corps décrépits ne peuvent plus fournir un aliment nourissant et sain ; mon projet admis leur eut sauvé la vie : tant il est vrai qu'il est en effet plus humain qu'on ne peut le penser à la première vue.

3.° On a trouvé, avec quelque raison, un peu sévère, s'il m'est permis de censurer ainsi des opérations approuvées par le Comité de Salut public, la pratique suivie à la Vendée de charger de prêtres, de moines et de religieuses, de grands bateaux qu'on couloit à fond dans la Loire : si, comme je le conseille, on eut pensé à utiliser leur mort, on n'eut pas employé ce procédé qui laissoit perdre la subsistance des hommes pour en nourrir les poissons.

On parle encore tous les jours de déporter tout ce qui échappera au glaive parmi les nobles, les prêtres, les riches, &c.; tous ennemis du nouveau gouvernement, de les déporter, dis-je, à la côte d'Afrique, sur des plages désertes ou habitées seulement par des bêtes féroces, sans secours et sans moyens, puisque c'est après avoir confisqué au profit de la nation tout ce qu'ils possèdent. une telle peine seroit manifestement la plus terrible qu'on puisse imaginer. une mort violente et prompte sur leur terre natale, comparée à la destinée qu'on leur prépare, seroit pour eux un véritable bienfait, et c'est l'avantage qu'ils trouveroient à l'exécution de mon projet, dont l'humanité est bien moins effrayée que d'une telle déportation.

Enfin

Enfin, et ce dernier raisonnement est décisif, en faisant servir, comme je le veux, à l'utilité publique, la mort des ennemis du peuple, on eut évité de donner au monde le spectacle hideux des exécutions de Lyon et de quelques autres endroits où l'on a vu cent et deux cens condamnés, placés à la bouche et dans la direction de quelques canons, frappés à la fois, et la terre au loin jonchée de cadavres démembrés, et d'hommes encore vivans et mutilés qu'on étoit obligé d'achever à coups de sabre et dont plusieurs vivoient encore le lendemain.

On voit que ces formes acerbes qui font quelque peine aux cœurs trop sensibles, n'auroient pas eu lieu, mon projet une fois admis, parceque l'on en auroit été détourné par deux fortes raisons, l'une la crainte d'avoir à la fois une trop grande quantité de provisions de ce genre, qui se conservent difficilement, l'autre l'intérêt de ne pas dégoûter les consommateurs.

On sent que je n'ai pu qu'indiquer l'idée principale, la partie dominante de mon plan, auquel je pourrai donner ses développemens si je trouve quelque faveur auprès du comité de salut public et du grand homme qui en est l'ame. j'ajouterai seulement ici une observation dont les résultats s'étendent beaucoup, et qui présente un des plus grands avantages de mon projet; je veux parler de l'établissement d'une boucherie nationale, vraiment telle en tous les sens, puisqu'elle seroit alimentée par la nation en même tems qu'elle alimenteroit la nation.

J'avois pensé d'abord qu'elle ne pouvoit être mieux située qu'à la place de la Révolution, où nous avons vu se faire les exécutions jusqu'au 8 juin 1794 (v. Style)

et 20e

et 20.e du mois prairial de la 2.e année de la République, jour auquel la nation françoise a déclaré solemnellement au monde l'existence d'un dieu et l'immortalité de l'ame.

La boucherie ne pouvant être trop près de la tuerie pour la commodité des vendeurs et des consommateurs, j'aurois voulu qu'on établit un étal sous chaque portique des deux grands édifices de la place; car quoiqu'ils soient exposés au midi, à l'aide d'une tente en avant, on auroit sous les portiques un air courant et frais favorable à la conservation.

Mais cette disposition se trouve dérangée par la translation des exécutions au fauxbourg S.t antoine, accordée au vœu de quelques personnes qui n'approuvoient pas ce spectacle continuel de supplices et de 40 et 50 personnes mises à mort tous les jours entre quatre et cinq, en face du palais

où la Convention tient ses séances, et à l'entrée des deux plus belles promenades de l'Europe, les Thuileries et les Champs élysées.

Je l'avouerai, je regrette ces beaux portiques pour ma boucherie. je suis médiocrement touché des raisons qu'on allègue au contraire. pourquoi la justice de la nation ne s'exerceroit-elle pas en face du palais national et à l'entrée des promenades nationales? on n'a reconnu aucun inconvénient de cette disposition pendant tout le tems qu'elle s'est soutenue. le peuple s'y rendoit avec affluence de tous les quartiers de paris, on y venoit de plusieurs lieues à la ronde, une foule immense y étoit à l'aise. les femmes y voyoient l'exécution, munies de parasols pour se défendre de l'ardeur du soleil

et alloient

et alloient au sortir de là goutter le frais et prendre des glaces aux champs elysées ou aux Thuileries. c'étoit un mouvement, un intérêt, une fête continuelle; et puis, si l'on a reconnu quelque défaut de convenance dans le choix du lieu, le mal étoit tout fait, car on n'oubliera pas que ce fut là le théâtre choisi pour sacrifier aux pieds de la Statue de la liberté des milliers de victimes humaines, comme nos ancêtres en immoloient à leur Teutates.

Quoiqu'il en soit, j'insiste pour qu'en exécutant cette partie de mon projet au faubourg St Antoine, le comité des arts mette au concours un plan de l'édifice public que je demande, et que les plus habiles artistes et en particulier le grand citoyen David donne leurs idées pour la décoration de ce monument convenablement.

Les corps pourroient être livrés et mis en vente au sortir de l'exécution et chacun se pourvoiroit au moment même de ce qu'il aimeroit le mieux. indépendamment de la qualité de la marchandise, il est à croire que certains corps seront payés plus chèrement par certains consommateurs. Oselin achetera à tout prix de l'Emigré. Callot d'Herbois n'épargnera rien pour manger de Lyonnais et de la lyonnoise, &c. comme tous les amis de Marat pousseront l'enchère sur le corps de Charlotte Corday.

J'ai toujours observé que dans les entreprises nouvelles, la grande faute des faiseurs de projets est de compter sur une consommation plus grande que celle qu'ils obtiennent en effet, et je sens aussi bien que

que personne la nécessité d'assurer la vente de la nouvelle denrée que je mets dans le commerce, mais je ne crois pas qu'on puisse douter que le débit n'en soit très facile et très sur.

Je sais bien que les aristocrates ne seront pas fort empressés de pourvoir ~~ne pourront pas~~ à ma nouvelle boucherie et qu'ils feront ce qu'ils pourront pour la faire tomber, mais la concurrence des seuls jacobins suffira pour soutenir les prix et donner des profits honnêtes aux vendeurs; et je ne doute pas que ma nouvelle denrée ne se débite aisément au prix du meilleur veau et au delà, car je pense que comme ce seroit un aliment de fantaisie on pourroit se dispenser d'en fixer le maximum. Si l'on craignoit d'ailleurs que les ennemis du gouvernement révolutionnaire ne tentassent d'en dégoûter

les bons citoyens, j'ai un moyen sûr de déjouer leur complot en les forçant d'en manger eux-mêmes.

On cherche depuis longtems, sans fruit, une manière sure et non équivoque de constater le vrai patriotisme, et mon projet le fournit; car on n'a qu'à décréter que tous ceux qui ne mangeront pas au moins une fois par semaine de la viande de la boucherie nationale seront regardés comme suspects et par suite emprisonnés, leurs biens séquestrés ou même confisqués et leurs personnes déportées à la paix, bien entendu qu'ils ne seront trouvés coupables d'aucun autre délit ou conspiration. Le livre du boucher national feroit foi de notre patriotisme, et si on pouvoit craindre qu'après avoir acheté les viandes, vous ne les mangeassiez pas, on préviendroit aisément cette

cette fraude en décernant cent pistoles de prime au cuisinier ou autres gens qui vous dénonceroient.

Mais, je le répète, on n'auroit pas besoin de ces moyens extraordinaires pour assurer le débit; les jacobins seuls et tout ce qui est, comme moi, dévoué aux comités de Salut public et de Sureté générale, soutiendroient la vente. il n'y auroit point de fête patriotique où la pièce principale du festin, ou du moins quelque plat recherché ne vint de la boucherie nationale. ce seroit la vraie communion des fidèles l'Eucharistie des jacobins.

Telles sont les vues dont je fais hommage au Comité de salut public. c'est à lui que je dois de m'y être élevé, l'établissement que je propose ayant pour base

base l'organisation et l'activité qu'il a
données au gouvernement révolutionnaire
et les opérations des tribunaux révolutionnaires
qu'il ne cesse de diriger, et mon plan
n'étant autre chose qu'une conséquence
naturelle, et je ne fais pas difficulté de
l'avouer, un simple développement du
sien. en voyant la justice révolutionnaire
sous toutes les formes que le comité lui
a données, faire exécuter 60 et 70 mille
personnes par an, et se disposer à hâter
encore le bonheur public en portant
ce nombre bien plus loin, et, comme
je l'ai expliqué plus haut, jusqu'à
cent mille, je n'ai pas eu sans doute
un grand mérite à suggérer l'idée bien
simple de rendre tant de morts utiles à
ceux qui vivent.

Mais

Mais l'on peut me savoir quelque gré d'avoir eu le courage d'énoncer une vérité utile obscurcie pour la plupart des hommes par beaucoup de préjugés, et toujours guidé par les maximes et l'exemple du Comité, d'avoir apprécié les principes de cette morale commune et pusillanime qui a jusqu'à présent égaré les hommes de toutes les nations et de tous les siècles dans la recherche des vraies sources du bonheur des Sociétés.

Je finirai par une observation importante qui, j'ose le dire, montrera que j'ai vraiment approfondi mon sujet et étudié les intérêts du comité. la malveillance lui a prêté un système de dépopulation d'après lequel le nombre des habitans de la france devoit être réduit à la moitié au plus de ce qu'il étoit en 1789. c'est une calomnie, mais il faut convenir que la multiplicité

multiplicité et la continuité des exécutions y donne quelque vraisemblance. ou, l'adoption de mon plan par le comité la réfute victorieusement.

La destruction annuelle de cent mille individus adultes seroit en effet une cause puissante de dépopulation dont l'action seroit terrible et laisseroit le comité de Salut public sous l'imputation que de mauvais patriotes élèvent contre lui; mais lorsqu'on le verra en même tems faisant servir ce qui meurt à la conservation de ce qui reste vivant, la calomnie tombera d'elle même, car par les soins du comité se vérifiera la grande loi de la nature énoncée par Aristote: corruptio unius est generatio alterius.

Juillet 1794

Post scriptum

on m'opposera même les loix du goût, qui prescrivent d'éloigner de la scène les objets hideux, et qui ne veulent pas qu'on montre la nature elle-même dans son désordre et dans sa laideur.

Voici mon excuse : dans la solitude quel'exil, les emprisonnemens, les assassinats avoient faite autour de moi au sein d'une ville immense, témoin des scènes cruelles que chaque jour ramenoit, voyant tomber à mes côtés tant de personnes que j'étois accoutumé à chérir ou à respecter, avec les quelles j'avois passé ma vie et comptois la finir, désespéré, oppressé de sentimens pénibles et déchirans, j'avois besoin d'en alléger l'insupportable fardeau ; j'avois besoin de les déposer ~~en les déposant~~ dans quelques écrits qui pussent les conserver et les transmettre ; ~~j'avois cru devoir me proposer pour~~ ~~et ce but que ce travail serait profitable pour~~ j'espérois surprendre ou adoucir par-là quelques momens ~~de douleur de mes~~

les peines de mon coeur, en ~~prêtant tous les~~ en traçant une vive peinture de l'objet même ~~objets même que les conduisait la plus~~ qui remuait sans cesse les ressorts. ~~de mon esprit~~,

Mais en prenant la plume, j'étois souvent arrêté par l'impuissance de rendre ce que je sentois; je trouvois tous les mots sans énergie, toutes les expressions ternes, tous les moyens du style sans effet; et je me suis vû forcé ~~quelquefois~~ de recourir à cette ironie profonde et triste que suggère l'excès du malheur, et le seul langage qui lui reste, qui lance à l'oppresseur tout puissant des regards dédaigneux comme autant de traits percans et acérés; ~~dont le sourire~~ ~~amer lui exprime sans équivoque le mépris~~ qu'il inspire, et verse dans son ame une honte et un dépit

dépit plus pénibles que le remord qu'il est incapable ~~de sentir~~ d'éprouver.

Tels sont les sentimens qui m'ont inspiré cet écrit, et je ne crains pas de dire que dans sa forme singulière, dans son apparente cruauté, dans le sérieux et le sang-froid que l'auteur y affecte ~~[illegible]~~, on reconnoitra la situation des choses et des esprits à l'époque où il a été fait, environ un mois avant le 9 Thermidor, ~~ainsi que celui de~~ le procès: c'est dire tout à celui qui a vu ces jours désastreux. Je connois....

Ce genre de satyre paroit avoir été inconnu à l'antiquité, c'est celui de Swift, l'un des meilleurs esprits et des meilleurs écrivains de son pays et de son siècle. il l'a employé avec succès à la défense de l'Irlande sa patrie, contre un gou-

vernement

-vernement oppresseur à celui qui se propose de semblables modèles, on pourra reprocher l'exécution si elle est vicieuse, mais non le genre, que justifie une telle autorité.

J'ai d'autant plus de droit de m'appuyer de ~~l'autorité~~ celle de Swift, que dans ce genre qui a des limites difficiles à placer et aisées à franchir et que Swift lui même a quelquefois passées, je me suis tenu toujours en deçà.

Dans le projet modeste d'engraisser les enfans des Irlandois pour les servir aux tables des lords anglois, il se laisse aller à des détails choquans et à des images dégoutantes, lorsque je n'indique les objets que généralement ~~vaguement~~ et que je ne les montre que dans l'éloignement.

Je trouve

Je trouve aussi que la forme étrange de son écrit n'est pas suffisamment excusée par l'occasion qui l'a suggérée. le but de l'auteur n'étoit après tout que de faire révoquer quelques loix vexatoires de finance et de commerce imposées à l'Irlande par sa métropole, lorsque chez nous des oppressions d'un tout autre genre les plus cruelles sous les quelles un peuple ait jamais gémi, des cruautés jusqu'à nos jours inouies ont pu conduire l'imagination à chercher des formes extraordinaires pour peindre des objets monstrueux.

Je conçois pourtant, et je suis loin de blâmer l'impression d'horreur qui pourra saisir des femmes sensibles à l'aspect de tableaux que je n'aurai pas tracés moi-même, mais que leur imagination une fois mise en mouvement

viendra leur présenter. elles jetteront le livre loin d'elles, et elles feront bien; elles ne sont pas plus faites pour de telles émotions que pour exercer les travaux pénibles, courir les hasards des combats et se jetter dans la mêlée d'une révolution, ce n'est pas pour elles que j'écris.

Quels sont donc les lecteurs à qui je m'adresse? ce seront tous les hommes en qui je suppose vivant ce sentiment énergique d'indignation, que soulève l'injustice, et qui est notre dernière défense contre l'oppression. je m'adresse à ceux qui ont vu si long tems l'esclavage et la mort planant sur ce vaste empire, et marquant à leur gré leurs victimes, à ceux qui ont été témoins des massacres du 2. Sept.re

du 2 Septembre à paris, des bouchéries de Lyon, des noyades de Nantes, de l'incendie, de la dévastation de provinces entières, et de l'extermination de leurs habitans, à ceux enfin qui ont vu ~~pourpenser~~ dans cette suite non interrompue d'assassinats juridiques et journaliers qui ont souillé la capitale et nos principales villes, ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ .... eh, que ne doivent-ils pas avoir le courage d'entendre et de lire après ce qu'ils ont eu la patience de voir et de souffrir !

Les loix du goût, me dit-on ! ah ! sans doute, celui qui veut m'entretenir au théâtre des malheurs fabuleux de la famille d'Agamemnon, ne mettra pas sous mes yeux ~~les membres~~ sanglans du fils de Thieste. il s'écarteroit de son but qui est de donner un plaisir à mon esprit

et des sentimens moraux à mon cœur. mais si
antoine veut animer les Romains contre les
meurtriers de son ami, il découvre à leurs
yeux le corps sanglant de César, et compte
ses blessures; et quand nous avons, non pas
une mort, mais des milliers de meurtres à
déplorer et à venger, quelles expressions
sont trop fortes et quelles peintures peuvent
être trop énergiques.

Loin de nous donc cette délicatesse!
il faut écrire contre un gouvernement
sanguinaire en caractères de sang, et nous
résoudre à entretenir encore quelque tems
les souvenirs déchirans et les images horribles
des maux passés, pour en éloigner plus
surement à jamais le retour.

Un jeune enfant...
pag. 12.

voy. une suite du jugé vaincu
Je crois

Suite du préjugé vaincu

Suite

Je crois les observations qu'on vient de lire suffisantes pour faire excuser la forme de ce petit écrit, mais j'en ajouterai de nouvelles pour combattre l'impression défavorable qui peut se répandre sur moi-même pour le sang froid avec le quel j'ai présenté tant d'horribles tableaux.

Comme au theatre l'acteur qui joue avec vérité le rôle de Narcisse ou de Néron, est pris en haine par l'enfant bien né qu'on a amené voir Britannicus, on peut croire que les sentimens affreux que j'ai exprimés avec quelque force ne me sont pas en aucun horreur d'autant grande qu'ils le sont à des cœurs vraiment sensibles. Comment

Comment est-il possible dira-t-on qu'un homme vraiment pénétré de l'horreur qu'ont du lui inspirer de telles cruautés, ait le courage de les peindre, ait conçu le plan d'un tel écrit et l'ait suivi avec constance sans en être détourné par tant de sentimens violens qui devoient l'assaillir? comment a-t-il pu, à tête reposée et de sang froid, compter les meurtres, mesurer le sang et se jouer, comme les fossoyeurs d'Hamlet, avec des têtes? non il faut avoir un coeur de bronze pour pouvoir arrêter sa vue sur de tels objets, et des sentimens d'humanité superficiels et foibles pour pouvoir les écarter et les oublier à ce point.

Je ne me dissimule pas que cette objection a quelque chose de plausible. j'en suis ni surpris, ni blessé, mais je puis y répondre.

J'observerai d'abord que je crois y avoir déjà répondu ci dessus en exposant avec vérité le motif qui m'a poussé, les circonstances dans les quelles j'ai écrit, les sentimens qui m'ont agité, le but auquel j'ai tendu.

Bouchard. Un jeune enfant effrayé à la vue d'un masque difforme, accourt ~~Lencourt~~ vers sa mère et cherche un asyle entre ses genoux, mais si, le masque ôté, il reconnoit un visage qui lui est familier, le sourire succède à son effroi, et il verra désormais le masque sans horreur, instruit qu'il est que ce déguisement cache un véritable ami.

Seroit-ce donc demander trop à mes lecteurs que de vouloir qu'après m'avoir vu sans masque dans d'autres écrits qui n'annoncent pas un antropophage, ils n'aient plus peur de moi ?

On demande

On demande comment il est possible de concilier des sentimens humains avec la disposition d'esprit que suppose un tel ouvrage. ~~Du genre de celui-ci~~. Si le fait ne peut être douteux ni à ceux de qui je suis personnellement connu ni à ceux qui connoissent mes écrits, je ne suis pas obligé d'expliquer comment se fait cette conciliation.

Cependant pour ma propre défense et peut-être pour l'instruction de quelques lecteurs, je sais encore tâcher de faire entendre comment l'esprit peut s'occuper d'exprimer de diverses manières et présenter sous des formes détournées et singulières les sentimens les plus vifs et les plus profonds, sans que ces sentimens perdent rien de leur énergie et de leur profondeur; comment on peut faire une caricature du crime, sans perdre un moment le sentiment d'horreur qu'il inspire.

Ce phénomène est le produit d'une sorte de méchanisme de la pensée, par lequel l'esprit se sépare, ~~s'éloigne~~ un moment des objets qu'il veut peindre pour les voir sous un certain aspect et en saisir mieux les contours. mais lorsqu'il veut peindre ainsi le crime, quelques couleurs qu'il emploie et sous quelque forme qu'il le présente, peut-on dire qu'il ne le sent pas dans toute son horreur, quand c'est cette horreur même qui lui a mis le pinceau à la main? car si la sensibilité se tient un moment à l'écart pour ne pas troubler son travail, c'est toujours après le lui avoir commandé et en le dirigeant encore.

~~Les personnes~~ qui ne sont pas accoutumés à une attention très forte et très soutenue auront quelque peine à comprendre cette espèce de séparation passagère de la faculté de penser et de celle de sentir, l'unique état peut-être qui donne à chacune toute son activité et toute son énergie;

mais

mais ce phénomène n'en est pas moins réel.

C'est à cette séparation qu'il faut attribuer la puissance des secours que donnent les sciences et les lettres contre les infortunes de la vie; non pas que l'homme le plus accoutumé à réfléchir puisse employer ce remède à tous les momens et surtout à l'instant même où les horreurs sont sous ses yeux; mais la première impression passée, la nature conservatrice appelle ses ressources, les besoins de la vie qu'il faut satisfaire tant qu'on ne la regarde pas comme un insupportable fardeau, les devoirs du sang et de l'amitié, le travail du corps, et enfin le plus puissant de tous les secours, l'attention forte de l'esprit, pour les hommes qui ont reçu cette heureuse habitude et noble habitude.

L'emploi de toutes ces ressources est une véritable distraction qui écarte un moment de nous les objets et les sentimens douloureux, et plusieurs d'entre elles tendent à les faire tout à fait

~~passagerement~~ ~~oublier~~. mais comme on ne peut pas dire de celui qui mange le lendemain du jour où il a perdu son père ou son ami, qu'il ne sent pas sa perte, ce reproche ne sera pas moins fondé contre celui qui applique les facultés de son esprit à ~~considérer sous toutes les faces et à analyser~~, peindre dans toute son horreur une ~~exprimer les phénomènes et les effets~~ grande calamité sociale pour en faire détester les causes, quoique ce travail de l'esprit l'arrache en grande partie au sentiment actuel de ses maux, ~~comme l'action de manger, d'autant plus qu'il est tel homme à qui une longue habitude a rendu cet exercice de la pensée aussi naturel et aussi nécessaire que l'action de se nourrir~~.

Si cette distraction passagère qui, en suspendant un moment le sentiment d'horreur

pour

l'injustice et la toute puissance du crime,
laisse la liberté de le peindre, pourroit fonder
une opinion défavorable contre l'écrivain, le
romancier le plus profond dans la connoissance
du cœur humain, l'auteur dramatique qui a
peint les passions des couleurs les plus fortes et
les plus vraies, Richardson, Racine ne seroient
pas à l'abri d'un tel reproche, car leurs
chefs d'œuvres n'ont pu être produits que par
une force d'attention, une sagacité d'esprit,
une profondeur d'analyse, une activité de
génie, qui sont incompatibles avec le sentiment
actuel, vif, déchirant et douloureux qui
accompagne les passions qu'ils ont peintes
au moment où elles ont toute leur énergie.
De Celui qui a tracé avec tant de vérité et
de force ces caractères de Néron et de Narcisse
immortalisés pour la honte, seroit-ce avec
quelque justice qu'on diroit qu'il est
impossible, avec un cœur bon, d'anatomiser

le cœur d'un tyran, et avec une âme honnête de creuser avec tant de profondeur dans celle d'un scélérat consommé?

Il étoit sans doute pénétré d'une grande horreur pour ces monstres à face humaine, puisqu'il a si bien su nous la transmettre. cependant, pour les peindre ainsi, il a bien fallu qu'il dompta en lui-même cette impression qui, agissant avec toute son énergie, ne lui auroit pas laissé la liberté d'esprit nécessaire pour suivre tous les procédés de son art.

Enfin, ~~que voulez-vous~~? c'est sous cette forme que mon indignation et ma douleur ont cherché à se répandre. ~~Peut-on n'en savoir mauvais gré? je puis assurer que pendant ces tems horribles, mon âme a été constamment ouverte aux~~ plus

plus douloureuses impressions. Sans doute
si, dans une si terrible situation, elles
n'avoient pu prendre qu'une forme et n'avoir
qu'un genre d'expression, en supposant que
la force humaine pût soutenir cette
infernale uniformité, je n'aurois pas tracé
une ligne de l'écrit qu'on vient de lire;
mais le malade souffrant s'agite et se
tourne, essayant si quelque posture lui
rendra son mal plus supportable. L'abat-
tement, le désespoir étoient bien mon
état habituel, mais j'en sortois quelquefois
par l'indignation, et de ce dernier senti-
ment, passant au mépris et à l'ironie,
j'ai trouvé quelque soulagement à
applaudir au crime pour le montrer
mieux dans toute son horreur, et à
sourire aux scélérats en leur plongeant
le poignard de la satyre dans le cœur.

(Septemb. 1794.)

Tel a été mon but, tels ont été mes
motifs et telle est mon excuse. Il est
encore des lecteurs qui la trouveront insuf-
fisante. J'en appelle de leur jugement
à tous ceux qui savent démêler la vérité
dans le tour et le caractère des récits, et
je me console de cette petite injustice
par le témoignage que je me rends.

Septembre 1794.